

# « OUI, MAIS LES HOMMES AUSSI... »

Auteure Irene Zeilinger

La neutralité de genre dans la lutte contre les  
violences, question d'équité ?



Inscrite dans une démarche d'Éducation Permanente, notre association analyse les questions de genres, familles et sexualités à travers diverses formes de publications et rencontres citoyennes.

Étude novembre 2018

[www.corps-ecrits.be](http://www.corps-ecrits.be)

Éditrice responsable : Manoë Jacquet | Place Galilée, 6 | 1348 Louvain-la-Neuve

Conception graphique : [vabene-studio.be](http://vabene-studio.be)



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles





# « Oui, mais les hommes aussi... »

La neutralité de genre dans la lutte contre  
les violences, question d'équité ?

Auteure : Irene Zeilinger

## SOMMAIRE

Introduction	9
Comment compter la violence ?	19
De quelle violence parle-t-on ?	27
Victimes hommes et femmes – même combat ?	37
Un auteur ne vaut pas une auteure	45
Et l'équité dans tout cela ?	53
Conclusions	63

**Le CEFA asbl devenu aujourd'hui Corps écrits** s'est inscrit depuis longtemps dans une dynamique de réflexions, d'interpellations et de sensibilisation autour des violences faites aux femmes. L'association s'est engagée spécifiquement dans la problématique des violences conjugales en Wallonie dans les années 2000, leur définition, leur analyse, leur traitement...<sup>1</sup>

Depuis, le champ de nos actions s'est élargi à tous types de violences genrées, répondant à la logique du continuum des violences<sup>2</sup> qu'engendre l'imbrication des différents systèmes de domination qui régissent notre société<sup>3</sup>. Et ce, pour comprendre les enjeux des rapports de force au-delà des implications « privées », individuelles, qui sont loin de régir seules nos relations interpersonnelles. D'où la nécessité d'aborder nos conditionnements à travers les stéréotypes et la hiérarchisation des genres, mais aussi les stratégies de résistance des personnes et des collectifs face à la normalisation de ceux-ci, et donc face aux diverses formes de violences, dont certaines sont invisibles puisque rendues « normales ».

La question de la symétrie des violences selon le genre des personnes se pose évidemment à chaque tournant et la réponse, si elle nous paraît évidente depuis notre grille d'analyse, d'un point de vue historique et sociologique, ne l'est pourtant pas pour tout le monde, même pas pour les instances politiques semble-t-il. Il était temps que nous puissions remettre les pendules à l'heure sur cette question à travers ce que nous offre la recherche sur le sujet des violences de genre, particulièrement dans la relation de couple où elles se cristallisent. Les violences entre partenaires<sup>4</sup> ont été reconnues et prises en charge progressivement par les États européens bien que le manque de moyens se fasse encore cruellement sentir et que les stratégies adoptées méritent encore réflexion... Que cela signifie-t-il du point de vue des hommes et du point de vue des femmes ? Et quelles sont les implications pour les unes et pour les autres ?

---

<sup>1</sup> Création et coordination du Réseau pour l'Élimination des Violences entre partenaires (REV) de 2003 à 2010 ; relais entre les analyses québécoises et le terrain belge dans la formation des travailleurs et travailleuses accueillant et accompagnant les victimes ; participation à la définition belge et son intégration dans les textes législatifs...

<sup>2</sup> Défini plus loin dans cette étude.

<sup>3</sup> Patriarcat, racisme, capitalisme, ...

<sup>4</sup> Mais là déjà dans le concept, on observe une neutralité qui ne rend pas compte de la réalité des inégalités.



## Introduction

Celles et ceux qui travaillent dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes connaissent bien le phénomène : dès qu'on parle des violences faites aux femmes, que ce soit lors d'une conférence, dans une interview ou dans une animation, quelqu'un.e dira invariablement « oui, mais les hommes aussi sont victimes de violence ». En fait, ce réflexe remonte à 1977 quand la sociologue états-unienne Suzanne Steinmetz se met à écrire sur le syndrome des hommes battus (Hamberger & Larsen 2015). Depuis, un long débat scientifique sur des statistiques fiables, ou non, se poursuit. À partir des années 2000, nous voyons que ce débat se reflète de manière inquiétante dans des politiques de lutte contre les violences formulées de manière neutre par rapport au genre.

Le souci de donner de l'importance aux violences faites aux hommes nous est présenté comme une question d'équité. Maintenant que les violences faites aux femmes reçoivent plus d'attention et de budgets qu'avant, les hommes victimes de violence auraient à rattraper un retard en termes de visibilité et de services qui leur sont proposés. La neutralité de genre doit remédier à cette lacune.

Dans certains pays, cette norme imposée de la neutralité de genre dans tout débat sur les violences a des conséquences néfastes :

- Aux Pays-Bas et en Flandre, la lutte contre les violences faites aux femmes a dû laisser la place à la lutte contre les violences intrafamiliales, des maisons d'accueil pour hommes à la clé ; des associations néerlandaises critiquent le manque de statistiques genrées et les politiques neutres qui mènent à des coupures de budgets pour les organisations spécialisées dans la lutte contre les violences faites aux femmes et les inégalités de genre (Halperin-Kaddari & Freeman 2016). Des rapports inquiétants de la même teneur existent pour des pays aussi différents que l'Arménie, le Cameroun, la Finlande, la Lituanie et Tuvalu.

- Quand l'association féministe KAFA au Liban propose une loi de protection des femmes contre les violences conjugales, le parlement change le titre en « protection des femmes et autres membres de la famille » et enlève les articles spécifiques au genre concernant le viol marital et le mariage forcé, tout en ajoutant des articles sur des faits ne constituant pas une violence envers le ou la partenaire, comme l'adultère.
- En 2017, le gouvernement polonais décide de se retirer, après ratification, de la Convention d'Istanbul, instrument international majeur de lutte contre les violences faites aux femmes mis en place par le Conseil de l'Europe, sous prétexte que le texte situant les violences faites aux femmes clairement dans un contexte plus large d'inégalité de genre le forcerait à adopter des politiques en faveur des femmes, donc discriminant les hommes.
- En Norvège, une loi de 2010 sur les maisons d'accueil pour victimes de violence conjugale est formulée en termes neutres par rapport au genre, ce qui a comme conséquence que 22 des 51 maisons d'accueil sont désormais réservées aux hommes... dont, en 2012, 10 ne sont apparemment pas utilisées par manque de demande (Halperin-Kaddari & Freeman 2016).
- Au Royaume-Uni, déjà en 2008, le comité CEDAW, qui surveille l'application de la Convention pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, demande au gouvernement britannique que la neutralité de genre de ses politiques ne comporte pas d'effet négatif sur les associations de femmes ni les services spécifiques. En 2013, au rapport suivant, la situation est encore pire, des organisations féminines bien établies ont perdu des subventions et ne sont plus capables de fournir les mêmes services qu'avant. Cette critique est réitérée par la rapporteuse spéciale de l'ONU sur les violences faites aux femmes, Rachida Manjoo, en 2014.
- Les organes de droits humains de l'ONU sont devenus ces dix dernières années le terrain de prédilection pour des

gouvernements – sous l'égide du Saint-Siège, de l'Iran et de la Fédération russe – visant un retour aux valeurs traditionnelles aux frais de l'égalité entre femmes et hommes. Ces efforts sont cachés dans un langage neutre par rapport au genre, voire niant l'existence du genre comme catégorie pertinente de différenciation et hiérarchisation sociales (Halperin-Kaddari & Freeman 2016).

Ce phénomène global trouve, malheureusement, son écho en Belgique. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, organe fédéral chargé de la coordination des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, publie en 2015 une étude avec l'Institut Scientifique de Santé Publique sur la violence conjugale et intrafamiliale (Drieskens & Demarest 2015). Ainsi, on peut lire dedans qu'« il n'existe à ce propos aucune différence significative entre les hommes et les femmes », bien que, dans la même enquête, les femmes soient quatre fois plus souvent victimes de violence conjugale et intrafamiliale que les hommes. Que les violences contre les femmes soient plus répétitives et plus graves ne semble pas effleurer les auteur.e.s, alors que les effets sur la santé doivent pourtant s'en ressentir. Dans la même période, la secrétaire d'État pour l'égalité Elke Sleurs lance une campagne de sensibilisation aux violences sexuelles, avec un des messages clés : « Chaque jour, 100 hommes, femmes et enfants sont violés. »<sup>5</sup> L'ordre des victimes de viol insinue que les hommes seraient le groupe le plus à risque. Du côté de la police fédérale, une autre campagne cherche à encourager les victimes de violence sexuelle, indépendamment de leur genre, à porter plainte. Slogan : « Le viol n'a pas de sexe. »<sup>6</sup>



Que la majorité des victimes soit des femmes, la majorité des auteurs des hommes est rendu invisible.

Et via le niveau fédéral, cette neutralité de genre gagne doucement du terrain en Belgique francophone, ne citons que la création des centres de prise en charge des violences sexuelles à Bruxelles et à Liège en novembre 2017 et la future création d'un Family Justice Center à Namur. Ces services sont ouverts aux victimes (et pour

<sup>5</sup> [https://www.rtf.be/info/belgique/detail\\_elke-sleurs-lance-la-campagne-100parjour-contre-le-viol-a-l-occasion-de-la-st-valentin?id=9524812](https://www.rtf.be/info/belgique/detail_elke-sleurs-lance-la-campagne-100parjour-contre-le-viol-a-l-occasion-de-la-st-valentin?id=9524812)

<sup>6</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=banZ8ZEBrNE>

le FJC, les auteur.e.s) des deux genres, et il reste à voir si dans la pratique, les besoins spécifiques des femmes et des filles seront respectés.

Dans ce contexte, les associations féministes qui luttent contre les violences faites aux femmes se voient de plus en plus confrontées à l'attente de rendre leurs services accessibles aux hommes. La non-mixité doit se justifier en permanence. La promotion de la famille et la neutralité de genre l'emportent sur des politiques et mesures visant à surmonter les inégalités structurelles de genre.



Le débat glisse du sujet des violences comme violations des droits humains des femmes vers celui d'une meilleure gestion sanitaire et juridique des violences sans analyse de genre.

C'est une régression d'au moins deux générations à l'encontre des combats féministes.

### ***Une métaphore qui explique (presque) tout***

*Je suis invitée à parler à un colloque sur les accidents de la route qui impliquent des cyclistes. C'est le sujet affiché du colloque qui réunit une belle brochette de spécialistes de la question. Dès le début, des intervenant.e.s avancent prudemment qu'évidemment, les cyclistes ne sont pas les seules victimes des accidents de la route, que les conductrices.teurs de voiture aussi peuvent être victimes d'accidents. Ils et elles s'excusent presque de se focaliser aujourd'hui sur les accidents des cyclistes. Cela n'empêche pas certaines personnes dans le public de poser toujours de nouveau les mêmes questions : Comment est-ce possible de parler des accidents des cyclistes sans parler de ceux qui touchent les conductrices.teurs ? Pourquoi taire ce sujet tabou ? Serait-ce un complot du lobby cycliste ? La personne modératrice a du mal à recentrer le débat sur le sujet de la journée : les accidents de la route dont sont victimes les cyclistes.*

Bien sûr, ceci est une fiction : si l'on organise un colloque sur les accidents des cyclistes, expert.e.s et publics s'en tiendront plus ou moins sagement au sujet. Il n'y aurait pas de procès d'intention dans le chef des organisatrices.teurs ni des intervenant.e.s, et on pourrait

aborder sereinement le sujet auquel la journée est dédiée. On pourrait même entendre et reconnaître que, par leur mode de locomotion, les conductrices.teurs de voiture risquent de faire plus de dégâts que les cyclistes quand ils ou elles causent un accident. Ou que les cyclistes sont surtout victimes d'accidents causés par des conductrices.teurs de voitures, que l'inverse existe, mais est moins fréquent. Ou encore que la majorité des accidents des conductrices.teurs de voitures sont occasionnés par d'autres conductrices.teurs de voiture.

C'est un luxe que ne connaît pas le sujet des violences faites aux femmes. Dès que ce sujet est énoncé, il est mis en question.



Comme si dénoncer les violences faites aux femmes revenait à nier les violences qui touchent les hommes. Comme si les violences faites aux femmes et celles à l'égard des hommes avaient les mêmes origines, fréquences, formes, conséquences.

Comme si les spécialistes des violences faites aux femmes devaient nécessairement avoir des connaissances sur les violences faites aux hommes. Comme si...

Cette difficulté de parler des violences faites aux femmes a été documentée (Harris et al. 2012) à l'exemple des conversations sur les violences conjugales qui sont un exercice d'équilibrisme au-dessus d'un seul dilemme : parité ou privilège ? Trois stratégies communicatives en ressortent :

- **Les clauses de non-responsabilité** : De nombreuses personnes n'osent pas parler des inégalités de genre comme d'un fait, mais formulent leurs propos comme s'il s'agissait d'un préjugé, par exemple : « C'est un cliché, mais comme les hommes sont physiquement plus forts, leurs violences sont souvent plus graves. » Deux facteurs en seraient la source. D'un côté, notre société individualiste crée une sorte de pression morale à ne jamais généraliser, car il faut donner la priorité aux qualités uniques d'un individu. De l'autre côté, beaucoup de personnes pensent que les hommes ne sont pas ou ne sont plus un groupe privilégié et dominant (le sexisme « éclairé » de l'égalité

déjà atteinte). Cette stratégie a pour objectif de protéger la locutrice. de d'éventuelles critiques.

- **Les réactions différentes aux répertoires interprétatifs**, c'est-à-dire l'individuel et le systémique. Un exemple individuel serait : « *On est tous violents et on a tous des problèmes avec la colère, mais on gère ces problèmes différemment* ». Ici, la violence conjugale dépendrait uniquement de la manière individuelle de gérer ses problèmes et émotions. Pour le répertoire interprétatif systémique, l'étude cite la remarque suivante : « *Les hommes sont éduqués à être plus agressifs et compétitifs dans tout.* » Dans la pratique, le répertoire individuel n'est jamais contredit, tandis que le répertoire systémique rencontre souvent de la résistance. De nouveau, cela ferme l'espace communicatif pour la déconstruction des inégalités qui mènent aux violences conjugales.
- **Les exemples extrêmes**. Dans les discours quotidiens, on a tendance à examiner ce qui est acceptable ou non par une comparaison qui doit établir la portée « normale » et donc acceptable d'un phénomène. Les exemples extrêmes sont tellement exagérés, que personne ne pourrait les trouver acceptables – mais leur présence rend des cas « moins pires » acceptables et détourne l'attention des enjeux plus subtils. Cela nous ramène au sexisme bienveillant (les hommes devraient estimer et protéger les femmes pour leurs qualités spécifiques), plus subtil mais ô tellement plus persistant et nocif au quotidien, que son grand frère, le sexisme hostile.

Ces stratégies communicatives ont en commun qu'elles ferment ainsi l'espace communicatif à une mise en cause des inégalités existantes et renforcent les rapports inégalitaires de pouvoir. Car « si on pense que l'égalité des genres est déjà acquise, ceux et celles qui défendent des positions contraires peuvent être facilement qualifié.e.s de frustré.e.s, mal informé.e.s ou vindicatives.fs – toutes qualités attribuées à une compréhension simpliste et négative de ceux et celles qui soutiennent les féminismes » (Harris et al. 2012).

À ces difficultés de parler des femmes victimes de violences s'ajoute l'invisibilité des hommes auteurs. Phillips et Henderson (1999) ont démontré par une analyse discursive de la littérature scientifique sur les violences faites aux femmes que ces violences sont nommées selon leurs victimes (par exemple « wife abuse », c'est-à-dire abus d'épouse) ou leurs contextes (par exemple violences conjugales), mais rarement selon leurs auteurs (par exemple violences masculines). Ce n'est pas un détail insignifiant : cela permet aux hommes en tant que groupe social de se distancier de ces violences et efface leur responsabilité de mettre un terme aux violences. **Les violences deviennent ainsi un problème des femmes.** La manière de parler, et donc de (se re-) présenter les violences faites aux femmes a des conséquences pratiques. Coates et Wade (2007) ont démontré que le langage utilisé pour la description d'un acte violent envers une femme attribue la responsabilité à la victime, minimise les faits et les présente comme un incident isolé et non-intentionnel. Cela diminue la crédibilité des femmes victimes dans une enquête policière ou devant un tribunal (correctionnel ou de la famille), cache les causes structurelles sous-jacentes aux violences et rend les femmes seules responsables de prévenir les violences envers elles et leurs enfants. Ce procédé de dégenrer les violences se retrouve dans le discours politique, dans la culture populaire, dans les médias et dans les conversations au quotidien.

La façon dont nous parlons des violences faites aux femmes est donc importante. Mais il est tout aussi essentiel de pouvoir en parler tout court sans être interrompues, déviées vers d'autres sujets ou critiquées parce que nous en parlons. Ce qui différencie notre colloque métaphorique sur les accidents cyclistes de tous les colloques et conférences sur les violences faites aux femmes auxquels j'ai assisté ou participé ces quinze dernières années, c'est le contexte socio-politique. Si tout le monde peut reconnaître que les voitures ont plus de pouvoir dans la circulation que les cyclistes, c'est parce que l'on peut être cycliste un jour, conductrice un autre. Il ne s'agit pas de catégories de différenciation et

hiérarchisation sociale, mais de différences de mobilité qui sont, au moins pour une partie de la population, le résultat d'un choix individuel.

Au contraire,



le genre est une catégorie identitaire socialement construite qui entraîne une position sociale plus ou moins dominante. L'inégalité de genre est structurelle et traverse tous les contextes d'une société patriarcale.

La loi, le travail, le mariage et la famille, la religion, l'art, l'enseignement... toutes les institutions de la société se construisent sur et par les inégalités de genre et les perpétuent. Qu'il s'agisse de la représentation politique, des revenus, de la propriété, de la distribution des tâches ménagères et des soins aux enfants au sein d'un ménage, de l'accès à l'espace public, du temps de parole dans des discussions... les femmes sont en moyenne moins avantagées que les hommes. Si elles dépassent les hommes dans certains domaines, par exemple l'éducation, cela ne se traduit pas automatiquement en avantages ailleurs (revenus, promotions...). Les violences n'ont pas lieu dans un vacuum, mais s'inscrivent dans cette structure sociale inégalitaire. C'est pourquoi une gifle ou une insulte d'un homme envers une femme n'a pas la même fonction, signification ni conséquence qu'une gifle ou une insulte d'une femme envers un homme. La présente étude explore ces différences de genre et cherche à comprendre les ressorts du discours de la neutralité de genre, ainsi que ses conséquences, afin de faciliter un positionnement féministe.





## Comment compter la violence ?

Depuis que les mouvements féministes ont porté le sujet des violences faites aux femmes à l'attention du grand public, l'appel aux chiffres se fait entendre. Il est toujours suivi d'un débat méthodologique qui peut se résumer en deux questions : qu'est-ce que l'on mesure et comment le mesure-t-on quand on parle des violences ?



Les méthodes de recherche ne sont pas neutres : elles se situent dans un contexte socio-historique et reflètent ce contexte.

Par exemple, la recherche sur les violences aux États-Unis a depuis longtemps beaucoup plus de ressources à sa disposition et vise le développement d'interventions efficaces (Hester et al. 2010). Par conséquent, les recherches états-uniennes sont surtout de caractère quantitatif et à large échelle, utilisant des mesures calibrées donnant l'impression de fiabilité et d'objectivité scientifique. Leur seul nombre rend invisible des traditions de recherche européennes plus orientées vers la critique sociale pour analyser les dynamiques des violences. Ces racines qualitatives influencent la manière dont des enquêtes quantitatives sont menées en Europe.

Les enquêtes quantitatives représentatives sur les violences faites aux femmes qui ont débuté dans les années 1980 étaient inscrites dans un glissement vers des politiques de gestion publique néolibérales basées sur certaines formes de savoir (Crocker 2010). L'acte de compter établit des classifications qui (dé)forment notre compréhension du monde (Waring 1988). En même temps, il permet d'établir un problème social, de montrer qu'il ne s'agit pas de cas anecdotiques, mais d'une violence systémique.



En politique, une absence de statistiques équivaut à une absence de problèmes à résoudre.

Cet enjeu explique pourquoi les enquêtes sur les violences faites aux femmes sont sujettes à des controverses. La politique

néolibérale de gestion publique n'est pas uniquement une question épistémologique, mais influence les mesures prises pour lutter contre un problème.

 La focalisation sur un acte violent plutôt qu'une conséquence négative (Crocker 2010) dédouane les pouvoirs publics d'agir pour un changement social en profondeur, en misant sur l'intervention policière et juridique répressive plutôt que sur la prévention ou le changement des inégalités de genre à la base des violences.

Et ce focus limite les choix et capacités d'action des femmes, individuellement et collectivement.

Une telle mesure statistique, peut-être la plus influente de toutes, est la *Conflicts Tactics Scale* (« Mesure des tactiques de conflit ») développée par le sociologue états-unien Murray A. Straus en 1979. Son histoire est importante, car le débat sur la CTS a influencé chaque débat méthodologique subséquent et a donné suite à des critères féministes pour évaluer la validité d'une enquête sur les violences (Crocker 2010). La CTS avait l'objectif de mesurer les violences au sein du couple. Appliqué aux femmes et aux hommes, cet instrument de mesure relève régulièrement des niveaux de violence conjugale équivalents chez les femmes et les hommes, une symétrie de genre (Delgado 2016). Pourtant, d'autres enquêtes quantitatives ancrées dans une perspective critique et phénoménologique ont démontré le caractère genré des violences dans le couple. La controverse a été – et est toujours – intense et âpre, et les reproches de pratiques manipulatrices volent dans tous les sens (Hamberger & Larsen 2015 ; Kimmel 2002). Ce débat houleux a été par ailleurs un facteur clé dans la scission entre recherche féministe et recherche sur les violences intrafamiliales (Crocker 2010).

Que la CTS soit à peu près le seul instrument d'enquête qui montre une symétrie de genre devrait déclencher les sonnettes d'alarme (Loseke & Kurz 2005). D'autres méthodologies, féministes ou non, arrivent unanimement à la conclusion que les violences conjugales sont genrées. Depuis le début, la CTS a été objet de nombreuses critiques. Ces critiques donnent un bon aperçu des défis et enjeux

méthodologiques dans la recherche sur les violences faites aux femmes. Elles peuvent se résumer ainsi :

- Comme le nom l'indique déjà, la définition des violences au sein du couple selon la CTS englobe des formes de violence utilisées en cas de conflit ; cela relève la question des *processus et dynamiques* des violences conjugales. Dans la conception de la CTS, la violence conjugale est un résultat de disputes, de mauvaise humeur et de frustration, plutôt que des tentatives de contrôler et dominer la ou le partenaire (Kimmel 2002 ; Loseke & Kurz 2005).
- Un aspect des processus de violence est celui de la *motivation* de l'auteur.e. La CTS met toutes sortes de violences dans le même panier, qu'il s'agisse de violence défensive, vengeresse, instrumentale, etc. D'autres enquêtes ont démontré qu'en moyenne, les femmes utilisent plus souvent la violence défensive ou vengeresse, donc en réponse à la violence de leur partenaire, tandis que **les hommes utilisent plus souvent la violence pour établir et maintenir un rapport de domination et de contrôle** (Hamberger & Larsen 2015 ; Kimmel 2002 ; Myhill 2015). « Si elle le repousse après avoir été tabassée, cela compte un point de CTS pour chacun.e. Et si elle le frappe pour qu'il arrête de frapper les enfants ou le repousse après qu'il l'ait violée, ce serait un point pour elle et aucun pour lui. » (Kimmel 2002). D'autres chercheur.e.s ont constaté que les femmes utilisent la violence pour « améliorer » la communication, à savoir pour attirer l'attention de leur partenaire qui refuse le dialogue, mais pas pour lui faire mal (Kimmel 2002).
- La *séquence des événements* est un deuxième aspect des processus de violence. La CTS ne tient pas compte de qui est violent.e en premier. Une question comme « la dernière fois que des violences physiques ont eu lieu, qui a frappé le premier ? » ne permet pas d'élucider qui était à l'initiative de l'épisode violent. « Le fait que plus de femmes répondent significativement plus souvent "c'est moi" ne nous dit rien sur le contexte dans lequel le coup a

été porté. Y a-t-il eu un mutisme de l'autre ressenti comme insupportable ou encore des provocations, une accumulation d'insultes, d'intimidations ou de gestes déplacés qui a créé la peur et une nécessité de se protéger ? » (Gavray 2010) Une méta-analyse d'enquêtes (Hamberger & Larsen 2015) a démontré que ces études sont unanimes : **les hommes initient la violence bien plus souvent que les femmes**. En plus, les femmes répètent la violence moins souvent que les hommes, c'est-à-dire que leur usage de la violence est plus lié à des situations spécifiques et ne crée pas un pattern d'intimidation et de contrôle comme c'est le cas pour la plupart des hommes violents.

- Les processus de violence incluent aussi l'*impact* d'un acte ou d'un épisode sur la victime, encore un point négligé par la CTS (Gavray 2010). Dans le calcul des scores de CTS, chaque acte de violence s'équivaut, suggérant une symétrie de genre. En réalité, rien n'est moins vrai. Toutes les autres enquêtes sur les violences dans le couple sont unanimes : **les femmes vivent des violences plus répétitives et plus graves, que ce soit au niveau de l'impact physique (blessures, décès) ou psychologique (peur, dépression, somatisation, PTSD<sup>7</sup>, etc.)** (Hamberger & Larsen 2015 ; Loseke & Kurz 2005). Si on tient compte de l'impact, même dans une enquête utilisant la CTS<sup>8</sup>, la symétrie de genre disparaît (Straus 2005 ; Walby & Allen 2004). Et comme les personnes victimes de violence extrême sont moins enclines à participer à une enquête sur ce sujet, les chiffres de la CTS sont encore plus biaisés (Loseke & Kurz 2005).
- D'autres facteurs méthodologiques influencent et biaisent les résultats de la CTS. Tout d'abord, c'est un questionnaire assez court et factuel. Dans l'application d'un tel questionnaire, enquêtant.e et enquêté.e n'ont pas le temps de développer un lien de *confiance*. C'est cependant ce lien qui est nécessaire pour que des victimes de violence

---

<sup>7</sup> Trouble de stress post-traumatique.

<sup>8</sup> Après des critiques, la deuxième version de la CTS hiérarchise les violences par rapport à leur impact, même si ce n'est pas suffisant (Hester et al. 2010).

extrême puissent dévoiler leur vécu. La majorité de ces violences étant subies par des femmes, leur vécu sera sous-représenté dans toute enquête basée sur la CTS (Loseke & Kurz 2005). La CTS ne tient pas compte du *biais genré de rapportage*, c'est-à-dire le fait que femmes et hommes surestiment systématiquement les violences commises par les femmes (Loseke & Kurz 2005). **Tandis que la violence fait partie intégrante de la masculinité hégémonique<sup>9</sup> et est donc perçue comme normale, c'est le contraire pour les femmes : leur violence sort des stéréotypes et est donc plus visible** ; auteures et victimes vont mieux s'en souvenir et sont plus à même de la rapporter lors d'un sondage (Kimmel 2002). Cela est confirmé... par la CTS même : « Les résultats de diverses études indépendantes effectuées auprès des deux conjoints au moyen du test CTS ont fait ressortir des différences importantes entre la manière dont les maris et les femmes décrivent la violence. » (Gavray 2010). D'après elles-mêmes, les femmes utilisent plus de violence grave que les hommes, tandis qu'elles en utilisent moins quand on pose la question aux partenaires (Wupperman et al. 2009). Par ailleurs, la neutralité de genre ne se « révèle » que dans les études qui examinent la perpétration de violence, mais pas dans celles examinant la victimisation (Hamberger & Larsen 2015).

- Également faussant les résultats : les questions qui ne sont pas posées. Ainsi la première version de la CTS ne posait aucune question sur les *violences sexuelles*, alors que c'est pourtant une forme de violence touchant les femmes de manière disproportionnée. Si la deuxième version inclut

<sup>9</sup> « Il s'agit, d'une part, d'une identité masculine reposant sur les principe d'action, et d'agressivité (liée à la question de la virilité) ainsi que d'hétérosexualité et d'homophobie et, d'autre part, de l'établissement de relations entre sexes oppressantes pour les femmes. Un autre élément de ce type de masculinité est l'objectification du corps féminin et la négation du corps masculin en tant qu'objet sexuel [...] c'est un projet culturel construit personnellement et collectivement. Cela se manifeste par un fonctionnement social normalisé voire naturalisé » Liégeois J., *Masculinités et cybersexualité*, analyse CEFA asbl, 2016. [En ligne] <https://www.corps-ecrits.be/download/masculinites-et-cybersexualite/?wpdmdl=1098> ; voir aussi : <http://www.mondefemmes.be/pdf/analyses-plaidoyers/masculinite-bat-ok.pdf>

des items sur le viol, cela ne couvre pas toutes les dimensions de la violence sexuelle dans le couple (Kimmel 2002). Autre négligence : les violences de la part de *partenaires précédent.e.s*. Si on sait que les hommes sont très majoritaires parmi les agresseurs dans des relations précédentes, que les femmes vivent significativement plus de violence après une séparation que des hommes et que la CTS est surtout appliquée dans des enquêtes auprès de jeunes et jeunes adultes (qui ont moins de relations préalables), c'est une raison en plus qui explique pourquoi les chiffres de la CTS surestiment les violences exercées par les femmes (Kimmel 2002 ; Loseke & Kurz 2005).

En somme, la CTS compte des incidents isolés, sans les mettre dans leur contexte social ni relationnel. Résultat des courses : nous avons des chiffres, mais pas les moyens de les comprendre et interpréter, ce qui laisse la porte ouverte aux récupérations. Straus et ses collègues ont, par ailleurs, toujours souligné qu'utiliser leurs recherches comme argument pour dire que les violences faites aux femmes et aux hommes seraient équivalentes serait mal les comprendre. De même, ils et elles s'opposent, sans beaucoup de succès, à une instrumentalisation de la CTS qui porterait préjudice aux services d'aide spécifiques pour les femmes (Kimmel 2002). Ce qui n'a pas empêché d'autres chercheur.e.s de parler d'une « controverse » autour des différences de genre et de maintenir que les violences conjugales ne sont pas genrées (Shorey et al. 2016).

Le débat autour de la CTS illustre que la manière de mesurer la violence a un impact important sur les résultats. Par exemple, plusieurs études ont démontré un taux de violence psychologique dans le couple égal entre femmes et hommes. Surprise : le fait de communiquer son mécontentement ou sa souffrance, des comportements plus souvent présents chez les femmes, est considéré comme une forme d'abus émotionnel (Hamberger & Larsen 2015). Comment peut-on alors poser ses limites et exprimer son mécontentement sans que cela constitue de la violence ? En tout cas, plus on examine différentes formes (physique, sexuelle, psychologique) sur tout le continuum des violences<sup>10</sup>, plus les différences de genre

---

<sup>10</sup> Ce concept est défini au début du chapitre suivant, cf. p.27.

émergent, et cela même avec des outils de recherche intégrant la CTS (Hamberger & Larsen 2015).

Si la CTS est l'instrument de recherche quantitatif préféré aux USA, la Belgique n'y échappe pas complètement. En 2006, après une visite de Straus à l'Université de Liège, le département de sociologie de la famille a mené une enquête parmi les étudiant.e.s de l'université, utilisant le CTS (Gavray 2010). 343 étudiant.e.s ont répondu au questionnaire. La chercheuse liégeoise a pu glisser des questions supplémentaires qui permettent de nuancer les résultats. Les disparités de genre sont multiples : les filles sont en moyenne en couple depuis plus longtemps que les garçons (les violences se manifestent seulement après des années de vie en couple) ; les actes graves de violence, y compris les blessures et violences sexuelles, sont plus souvent le fait des hommes ; les jeunes hommes sont significativement plus nombreux à avoir utilisé chacun des types de violence proposés et à en avoir été victimes (sauf la violence psychologique) dans les 12 mois précédant l'enquête ; ils sont aussi plus nombreux dans la catégorie des personnes ayant utilisé de la violence sans en avoir été victimes ; et ils adhèrent plus à la culture de concurrence et de risque, et à une attitude autoritaire et utilitariste. Par contre, les jeunes femmes montrent beaucoup plus de peur que les garçons et sont plus prêtes à faire des concessions pour éviter la rupture ; elles idéalisent plus la qualité de leur couple, investissent plus d'effort dans son maintien et priorisent le temps de couple avant d'autres relations affectives ; elles témoignent moins de jalousie et de possessivité.

Nous pouvons en conclure que toute analyse genrée des violences doit dépasser la seule désagrégation de statistiques par genre.



Les violences doivent être mesurées et analysées dans leur contexte social et relationnel.

Bien qu'il soit nécessaire de savoir combien d'hommes et femmes sont confronté.e.s à la violence, les inégalités de genre risquent de rester cachées derrière ces seuls chiffres.



## De quelle violence parle-t-on ?

Tout acte de violence s'inscrit dans un contexte sociétal plus large, caractérisé par des préjugés et stéréotypes (sexistes, racistes, classistes, LGBTophobes, validistes<sup>11</sup>, etc.), des conceptions plus ou moins traditionnelles de l'amour, du couple et de la famille, du travail, des hiérarchies sociales et ainsi de suite. En plus de ces facteurs de représentations, des inégalités réelles facilitent l'émergence des violences et rendent les membres de groupes dominants plus à même de pouvoir exercer de la violence envers des membres de groupes dominés.



« Violences entre partenaires » ou « violences conjugales », « violence intrafamiliale », « harcèlement au travail » ou « harcèlement de rue »... sont autant de manières de parler des violences qui rendent invisible le fait que celles-ci touchent majoritairement des personnes en position sociale subordonnée par rapport aux personnes qui les agressent.

Cela efface le constat de ces violences comme forme de discrimination envers les femmes.

Les violences envers les femmes doivent être pensées non seulement dans ce contexte sociétal plus large, mais aussi en lien les unes avec les autres. Le concept du *continuum des violences* (Kelly 1988) est utile dans cette perspective englobante. Développé par la sociologue britannique Liz Kelly sur base d'entretiens approfondis sur les expériences des femmes avec les violences au cours de leur vie, ce concept cherche à rendre la complexité de ces vécus. Le continuum des violences n'est pas une graduation des violences selon leur gravité, comme il est parfois mal compris, mais révèle deux aspects cruciaux des violences faites aux femmes.

---

<sup>11</sup> Discriminant les personnes porteuses de handicap.

D'un côté, **les violences traversent tous les aspects de vie, tous les lieux, rôles et âges des femmes.** Ces différentes situations sont liées entre elles par un ensemble de facteurs déterminants, entre autres le sexisme, l'hétéronormativité, etc. Le terme de *continuum* rend visible ce que ces incidents de violence apparemment isolés et différents, ont en commun. En effet, qu'un supérieur commette des attouchements sur une employée (harcèlement sexuel au travail), qu'un inconnu tripote une femme dans un bus (harcèlement sexiste dans l'espace public) ou qu'un homme touche sa partenaire sans son consentement, voire à l'encontre d'une pose explicite de limite (violence sexuelle dans le couple), ces situations sont toutes basées sur une norme sociale qui donne aux hommes le droit d'accès aux corps des femmes, qui rend légitime ces agressions par un scénario de la séduction hétérosexuelle et des pulsions sexuelles irrésistibles des hommes, qui tient les femmes responsables du bien-être et des comportements des hommes. De même, chaque fois qu'un homme fait intrusion dans l'espace vital d'une femme, celle-ci ne peut pas savoir où cet homme s'arrêtera, par exemple, si ses intentions incluent un viol. Elle se voit obligée d'interpréter les motifs de l'agresseur et de prendre des décisions, non en fonction de la situation actuelle, mais d'une menace potentielle qui reste invisible.

De l'autre côté, **le concept du *continuum* tient compte du très large éventail de comportements violents auxquels les femmes peuvent être confrontées.** Cela va de micro-agressions verbales et non-verbales jusqu'à des crimes punissables par la loi. Comme ces comportements s'inscrivent dans une norme sociale permissive pour les hommes et culpabilisante pour les femmes, il est très difficile pour les femmes d'établir une limite claire entre des actes « normaux » et acceptables d'un côté et des actes violents de l'autre. Où s'arrête la drague et où commence le harcèlement ? Mais aussi : où s'arrête le harcèlement et où commence le viol ? Comprendre les violences comme un continuum permet de démontrer l'éventail de comportements et situations que les femmes vivent comme violents sans s'appuyer sur des catégories isolées qui excluront inévitablement une partie des expériences vécues. Cela permet de voir que les définitions et catégories proposées par la loi, par exemple, ne représentent qu'une petite partie de ces expériences

et ne tiennent pas compte de la position et du vécu spécifiques des femmes.

Par conséquent, même si les hommes peuvent se voir victimes d'agression, même si des femmes peuvent être violentes, cette violence n'est pas reflétée, ni exacerbée par une agressivité généralisée des femmes envers les hommes, ni par une position sociale subordonnée des hommes. Dans le chapitre précédent, nous avons établi les inégalités de genre par rapport aux violences conjugales. Ces inégalités ne se limitent pas à l'espace privé, mais sont exacerbées par des inégalités genrées dans l'espace public. Dans les domaines non-domestiques du travail, de la rue, des médias, etc., des différences sexuées de victimisation et de perpétration de violences sont constatées. **Dans l'espace public, les femmes sont plus souvent confrontées aux insultes (Lebugle 2015), au harcèlement (Kearl 2014) et aux agressions sexuelles (Pieters et al. 2010).** Les conséquences en sont multiples et vont loin : de la normalisation et banalisation des violences vécues (Kelly & Radford 1990) au sentiment d'insécurité et aux stratégies d'évitement de l'espace public qui en résultent (Van den Steen et al.), à la micro-gestion des déplacements et de l'apparence (Gilow 2014, 2015) et à l'« embodiment », c'est-à-dire la manière d'habiter et de percevoir son corps et de percevoir le monde à travers le corps (Gray 2014).



En somme, les violences envers les femmes dans l'espace public les enferment dans un stéréotype féminin, les relèguent à l'espace privé et les mettent sous injonction de chercher la protection d'un homme. Ces violences participent donc au maintien des inégalités de genre en général et à une institution du couple hétérosexuel comme espace hiérarchisé.

Comparons cela aux violences faites aux hommes dans l'espace public. **Les hommes, surtout les jeunes hommes, sont plus fréquemment confrontés à des agressions physiques, dans la plupart des cas par d'autres hommes, souvent des inconnus (Bruynooghe et al. 1998 ; Pieters et al. 2010).** En ce qui concerne les agressions sexuelles et le harcèlement, les hommes sont minoritaires ; de plus, ils vivent ces situations comme énervantes plutôt qu'angoissantes quand les auteurs sont des hommes, et restent

indifférents dans les quelques cas où ils sont harcelés par des femmes (Coustère 2014). Les hommes non conformes aux stéréotypes de genre sont proportionnellement plus souvent exposés à des agressions (Kearl 2014), ce qui met en lumière la fonction de rappel des normes genrées des violences.

Il y a donc des différences de genre, non seulement en chiffres, mais aussi en formes et fonctions des violences. Il n'empêche que, quand les féministes insistent sur le caractère genré des violences et la nécessité d'en tenir compte dans la lutte contre les violences, elles sont accusées de nier les violences faites aux hommes (Straus 2005). Les critiques féministes de la CTS par exemple ne nient pas que des centaines d'études basées sur cette mesure montrent que les femmes utilisent autant de violence que les hommes – nous avons vu les nombreuses raisons méthodologiques à cela. Leur critique se focalise sur l'équivalence posée entre violences des femmes et des hommes (Loseke & Kurz 2005).

Nous trouvons des différences comparables dans d'autres contextes publics et semi-publics. Des études sur le harcèlement au travail, en fonction de leurs définitions et méthodologies, trouvent, soit des taux de victimisation comparables entre femmes et hommes, soit des victimisations plus fréquentes chez les femmes (Einarsen 2000). De même, les hommes sont majoritairement harcelés par d'autres hommes, tandis que les femmes peuvent se voir harcelées par des hommes et des femmes. Il y a plus de harcèlement dans des organisations à domination masculine. Le harcèlement touche de manière disproportionnée les femmes managers et les hommes non conformes aux stéréotypes de masculinité, ce qui montre sa fonction de maintien du système binaire et hiérarchisé du genre (Jones 2006).

Comme nous l'avons vu pour le cas des violences dans l'espace public, le contexte socio-politique des violences permet de prendre la mesure de leur caractère genré, aussi dans le cas des violences dans l'espace privé. Ce contexte est marqué par une **longue histoire de tolérance envers les violences masculines, notamment par leur normalisation et romantisation dans les relations hétérosexuelles** (Loseke & Kurz 2005). Ce discours hétéronormatif a comme conséquence que le couple hétérosexuel

est vu comme un espace hiérarchisé avec un homme dominant et une femme dominée. L'utilisation de violence par l'homme est considérée, par exemple par des enfants, comme une expression plus ou moins légitime de sa position dominante (Lombard 2016). Ce phénomène est particulièrement accentué chez les enfants et les jeunes, ce qui influence leur développement identitaire genré (Gavray 2010). Ici nous avons un indice supplémentaire que les violences des femmes n'équivalent pas celles des hommes, même si elles prenaient les mêmes formes et avaient la même fréquence : la violence d'une femme ne sera pas vue comme au moins partiellement légitime ou comme expression normalisée de son identité de genre, mais comme une transgression de son rôle genré.

De plus, les chercheur.e.s sur les violences dans le couple mélangent parfois différents types de violence, ce qui efface le caractère spécifique visant la domination d'un.e partenaire sur l'autre. Par exemple, dans les recherches sur les violences dans les relations amoureuses chez les jeunes, les filles paraissent souvent plus violentes que les garçons, tout simplement parce que violence symétrique (les deux partenaires sont violent.e.s) et asymétrique (un.e partenaire est auteur.e, l'autre victime) ne sont pas comptées séparément ; pourtant les violences bidirectionnelles sont les plus fréquentes chez les jeunes (Kaukinen et al. 2015). C'est pourquoi de nombreuses.eux chercheur.e.s ont tenté de développer des termes qui permettent de différencier ces violences. Pour n'en citer que quelques un.e.s :

- Johnson (2011) distingue **violence situationnelle** dans le couple (une violence ponctuelle et symétrique émergeant d'une situation concrète, par exemple une dispute), **résistance violente** (violence défensive ou vengeance) et **terrorisme intime** (la domination par la peur d'un.e partenaire sur l'autre). Sans surprise, le terrorisme intime est plus fréquent et a des conséquences plus graves et perdure plus longtemps que la violence situationnelle... et est commis plus souvent par des hommes (Larsen & Hamberger 2015 ; Myhill 2015).
- Stark (2007) parle de **contrôle coercitif** pour souligner que les violences conjugales ne sont pas seulement une série

d'incidents violents isolés, mais qu'il s'agit d'une combinaison volontaire de violence physique répétée, d'intimidations, d'isolement et de contrôle. Typiquement, les auteurs de ce contrôle coercitif sont des hommes.

- Kimmel (2002) appelle **violence expressive** les actes agressifs qui ne visent pas le contrôle de l'autre, mais constituent une manière d'exprimer la colère, la frustration ou le manque de self-contrôle. Hommes et femmes sont capables de manifester ce type de violence, ce qui n'est pas le cas pour des formes de violence visant la domination qui sont typiquement exercées par des hommes.
- Même Straus, avec Winstok (2016), tente de trouver un compromis entre les deux camps, proposant une différenciation entre violences conjugales, dans les couples hétérosexuels, uniquement commises par le partenaire homme, uniquement commises par la partenaire femme, ou commises par les deux partenaires (cette dernière catégorie est intitulée « types de concordance dyadique »). Cette distinction montre que les violences symétriques sont les plus fréquentes, mais quand seul un.e partenaire est violent.e, les hommes sont deux fois plus souvent auteurs que les femmes.

Que le genre y soit pour quelque chose se voit aussi quand on regarde ce qui se passe dans les **couples de même sexe**. Dans une enquête nationale représentative aux États-Unis, les hommes gays rapportaient une utilisation de violence à des taux plus importants que les femmes hétérosexuelles, les hommes hétérosexuels exerçant encore plus de violence (Kimmel 2002). Quand on analyse les types de violence dans les couples gays, on trouve plusieurs facteurs qui expliquent ces violences : le pouvoir et la négociation, les caractéristiques de la relation, les réalités de vie stressantes, et les menaces sur la masculinité (Goldenberg et al. 2016). Il semble donc qu'entre hommes, la question de la domination, quand elle se pose, se pose différemment que dans les couples hétérosexuels.

Certaines formes de violence conjugales sont particulièrement genrées, par exemple, le *stalking*, le harcèlement par un.e (ex-) partenaire : les femmes courent huit fois plus le risque que les

hommes de se trouver dans une telle situation (Kimmel 2002). L'abus émotionnel entre partenaires prend d'autres formes si l'auteur.e est un homme ou une femme, les hommes préférant des comportements de contrôle et des menaces, donc des formes de violence avec un impact plus grave sur la peur et l'autonomie des victimes (Hamberger & Larsen 2015).



Que ce soient des violences physiques, sexuelles ou psychologiques au sein du couple, que ces violences paraissent – au travers de certains outils de recherche – semblables, les causes, dynamiques et résultats de la violence envers les femmes sont différents de ceux de la violence envers les hommes. Le fait que la domination et le contrôle soit plutôt l'apanage des hommes a comme conséquence que les femmes qui en sont les victimes sont privées de leurs droits et de leurs ressources et en ressortent diminuées dans leur statut de personne et de citoyenne (Goldenberg et al. 2016).

Cet effet est encore exacerbé par les structures inégales de pouvoir dans la société qui limitent l'accès des femmes victimes à leurs droits fondamentaux (CARHV 2008).

Comme nous l'avons vu, certaines perspectives tentent d'évacuer la question du genre en parlant de violences intrafamiliales. Si on prend l'exemple des **violences intrafamiliales envers les enfants**, nous retrouvons les mêmes différences de genre qu'ailleurs : les garçons sont plus souvent victimes de maltraitance physique, tandis que les filles sont plus souvent touchées par les abus sexuels ; entre enfants, les garçons exercent plus souvent de la violence envers leurs frères et soeurs, et l'écart de genre se creuse avec la gravité des violences (Mathews 1996). Ce schéma se répète dans l'espace public ; ainsi, le harcèlement à l'école touche deux fois plus de filles que de garçons (Mathews 1996).

Malgré ces nombreux exemples, le caractère genré des violences reste un sujet constamment mis en question, souvent de manière virulente. La raison pour cette controverse continue n'est pas limité aux seules différences méthodologique scientifiques, comme Larsen et Hamberger (2015) le présentent. Il trouve sa racine dans **un désaccord fondamental sur ce que signifie une analyse de**

**genre.** Trois modèles interprétatifs sont en concurrence dans ce débat :

- *l'interprétation féministe* : ici, le caractère genré des violences se focalise sur les violences faites aux femmes et aux filles comme forme de discrimination sexiste ;
- *l'interprétation des études critiques des masculinités* élargit l'impact du genre, car elle voit les violences comme un mécanisme de maintien des hiérarchies de genre, y compris entre hommes. C'est pourquoi cette approche tient compte, en plus des violences faites aux femmes, des violences envers les minorités sexuelles et les personnes non conformes aux stéréotypes de genre, ainsi que les violences sexuelles envers les enfants ;
- *l'interprétation de la symétrie de genre* : ce modèle ne nie pas l'importance du genre, mais distord sa signification. Dans cette interprétation, les violences envers les garçons et les hommes sont commises parce qu'ils sont des garçons et des hommes et sont donc liées à leur genre et aux stéréotypes de genre. En d'autres mots : tout le monde a un genre, donc toutes les violences sont genrées. Paradoxalement, en se focalisant sur l'identité de genre des victimes et des auteur.e.s, ainsi que sur des stéréotypes de genre, ce modèle évacue les réelles inégalités de pouvoir et arrive à la conclusion que les violences s'équivalent.

Maintenant que nous avons épinglé ces différentes manières de voir et de présenter les violences, regardons de plus près l'impact du genre du côté des victimes et des auteur.e.s.





## Victimes hommes et femmes – même combat ?

Les violences envers les hommes seraient un tabou, nous apprend un article sur le site officiel contre les violences intrafamiliales du gouvernement néerlandais<sup>12</sup>. La preuve : de 35 hommes interviewés dans des maisons d'accueil, seulement deux ont accepté de témoigner à visage découvert. Bien que l'article ne fait aucun lien avec la même difficulté de trouver des femmes victimes de violence conjugale qui veulent témoigner en public de leurs expériences, il déclare que les violences envers les hommes sont un tabou – et non les violences conjugales tout court. Par ailleurs, le teaser fait comprendre que les hommes victimes ne sont pas équivalents aux femmes victimes : « Pourquoi elle [la partenaire violente] ne part pas, pourquoi ils ne frappent pas à leur tour ? » Rares sont les clips sur la violence conjugale envers les femmes qui oseraient demander pourquoi le partenaire violent ne part pas et pourquoi elles ne frappent pas en retour...

Ce genre de soupçons de tabous et autres accusations d'injustice envers les hommes sont fréquentes dans le débat sur les violences, et elles sont problématiques. D'un côté, elles effacent d'un trait les structures sociales qui génèrent, légitiment et rendent invisibles les violences faites aux femmes. De l'autre côté, elles mettent en concurrence les hommes et les femmes victimes, comme s'il s'agissait d'une compétition de qui est la victime la plus méritante. Dans les deux cas, elles empêchent de faire avancer notre compréhension de la problématique et de développer des stratégies qui peuvent aider les victimes et mettre un terme aux violences.

Les constructions de genre jouent un rôle important dans ce débat. **Les masculinités se construisent et s'expriment sous différentes formes, dont la violence est parmi les plus importantes ;** par contre, la vulnérabilité et la victimisation sont connotées comme

---

<sup>12</sup> [https://www.huiselijkgeweld.nl/mi/5m9m8r7svg7u4mpe/e-nieuws-208/nieuws/2017/190917\\_documentaire-vrouw-slaat-man-moet-groot-taboe-doorbreken-](https://www.huiselijkgeweld.nl/mi/5m9m8r7svg7u4mpe/e-nieuws-208/nieuws/2017/190917_documentaire-vrouw-slaat-man-moet-groot-taboe-doorbreken-)

féminines (Hollander 2001). Par conséquent, quand les hommes sont victimes de violence, certain.e.s considèrent cela comme un défi lancé à leur masculinité (Messerschmidt 2000). Être victime et homme, ce n'est pas « normal » dans le sens où ça ne rentre pas dans les normes de genre. Et c'est précisément pour cela que, dès qu'on parle des violences faites aux femmes, les hommes victimes sont avancés : comme ils sortent de la norme et comme les violences qui leur sont faites mettent en question l'ordre de genre même, leur destin semble plus urgent, car moins banal, plus digne de notre attention, que celui des femmes victimes de violence.

Affirmer que les violences envers les hommes seraient un tabou manque de nuance, car dans les faits, **les violences envers les hommes sont au centre de notre culture**, que ce soit dans le domaine légal (où les violences auxquelles sont typiquement confrontés les hommes forment depuis au moins 200 ans le socle des codes pénaux basés sur le code napoléonien), dans l'historiographie (entre guerres et assassinats politiques, le focus est sur les violences qui touchent majoritairement les hommes), dans la culture populaire (films d'action, polars et autres médiatisations de sports de combat) ou la religion (ne citons que la passion du Christ). Les hommes victimes de violence ne sont pourtant pas représentés de la même façon que les femmes victimes : ils sont stoïques, résistants, héroïques, forts. C'est le contraire même de ce que notre société associe à une victime, à savoir la vulnérabilité. Par conséquent, les hommes victimes de violence hésitent à se représenter en tant que victimes. Heber (2015) constate que des hommes ex-prisonniers ne montraient aucune difficulté à lui parler des violences qu'ils avaient commises eux-mêmes, mais étaient extrêmement réticents à l'idée de dévoiler les violences qu'ils avaient vécues. Quand ils en parlaient, c'était de manière neutre, passive et dédramatisante, et seulement après avoir affirmé suffisamment leur masculinité hégémonique. Pouvoir « encaisser » était, pour eux, une vertu masculine en opposition à la vulnérabilité stéréotypée féminine.

Regardons aussi de plus près quelles violences envers les hommes seraient un tabou : les violences conjugales (voir ci-dessus), les violences sexuelles, les violences dans l'enfance (Mathews 1996). Curieusement, les mêmes qui prétendent qu'il y a un tabou ne se

révoltent pas contre les politiques de sécurité dans l'espace public où c'est la lutte contre le terrorisme, contre le crime organisé, contre le hooliganisme qui prend le devant de la scène – toutes des formes de violence qui touchent majoritairement des hommes. Ce n'est pas explicité que ces violences sont genrées, le masculin constituant, comme si souvent, la norme invisible.



En somme, il ne s'agit donc pas d'un tabou des violences faites aux hommes, mais d'une *combinaison de tabous : celui de la vulnérabilité masculine et celui des violences dans l'espace privé*. Et dans les deux cas, le sexisme et l'hétéronormativité ont un impact inégalitaire. Que ces deux systèmes de catégorisation et hiérarchisation sociale soient intimement liés est connu depuis longtemps (Dorlin 2008).

Déjà dans l'enfance, nous intégrons ces deux systèmes : les filles développent une attention et attente particulière par rapport au mariage comme institution inexorable de la vie d'adulte, ou en tout cas le couple hétérosexuel durable avec fondation d'une famille. Le mariage légitime le statut subordonné des femmes en tant que propriété, les rôles stéréotypés dans le couple, ainsi que la violence (Lombard 2016). La violence dans le couple leur semble « normale », comme une période difficile qu'il faut traverser ensemble ; la durée d'une relation amoureuse, et non la qualité des interactions, leur paraissent le facteur principal pour déterminer le degré d'amour mutuel. De l'autre côté de la médaille, l'*entitlement*, ce sentiment des hommes, d'avoir un droit inhérent sur leurs partenaires exacerbe leur masculinité hégémonique. Des enfants interviewés, âgés de 11-12 ans, considèrent que c'est la responsabilité des femmes d'adapter leurs comportements afin de « garder » leurs partenaires, cimentant ainsi le seul pouvoir des hommes de terminer une relation (alors que dans la réalité, les statistiques montrent que la majorité des divorces sont à l'initiative des femmes). Par conséquent, des victimes femmes et hommes ne réagissent pas de la même manière aux violences qui leur sont faites. Le tout sur base de croyances.

Déjà dans le fait de *reconnaître comme violence* ce qui arrive, de se voir victime, il peut y avoir d'importantes différences. Deux visions se contredisent : les femmes seraient moins à même de

reconnaître les violences masculines comme telles parce que celles-ci paraissent légitimes, les menant à sous-estimer et excuser les violences d'un partenaire (Kimmel 2002), de ne pas reconnaître des viols comme tels (Koss 1988) ou de banaliser des situations de harcèlement et intimidation dans l'espace public (Kelly & Radford 1990). De l'autre côté, les normes de masculinité hégémonique empêcheraient les hommes de s'identifier comme victimes (Mathews 1996). Cependant, cette crainte s'avère infondée : les hommes paraissent plus à même de nommer leur vécu comme violence que les femmes. En ce qui concerne les violences entre partenaires, les stéréotypes de masculinité peuvent contribuer à une surestimation des violences vécues par les hommes, car se sentir agressé est pour nombre d'hommes une raison légitime pour devenir violents à leur tour (Kimmel 2002). Par contre, des tiers pourraient plus difficilement identifier les violences envers les hommes comme telles parce que la violence vécue est normalisée, car elle sert à endurcir et fait partie intégrante du devenir des hommes (Mathews 1996).

Des différences supplémentaires émergent dans les *réactions émotionnelles* à une agression. Les émotions et leur expression – ce qui est considéré typique et approprié – sont extrêmement limitées dans les stéréotypes de masculinité et de féminité (Hollander 2015). Sans surprise, les femmes victimes de violence conjugale ont plus souvent peur de leurs partenaires que les hommes victimes (Hamberger 2005). Les hommes victimes de violence conjugale ne considèrent pas la violence physique commise par des femmes comme un danger pour eux et ne caractérisent pas leurs expériences comme particulièrement terrorisantes (Nybergh et al. 2016). En effet, les hommes se construisent comme forts, courageux et héroïques dans leurs narrations de violence (Heber 2015).

En lien étroit avec les réactions émotionnelles se trouvent les *réactions comportementales* qui visent à surmonter la situation de violence d'une manière ou d'une autre. La légitimité perçue de la violence masculine dans le couple, par exemple, fait que des filles interrogées sur la bonne façon de réagir à un comportement contrôlant d'un partenaire préfèrent des comportements adaptatifs (Lombard 2016), en quelque sorte un troisième chemin entre la soumission totale et la résistance ouverte. Cette adaptation

conformiste utilise savamment les marges de manoeuvre à disposition du groupe dominé sans mettre en question la domination : les filles s'autorégulent en attendant des garçons qu'ils les régulent. Avec cette attitude va, main dans la main, une tendance à normaliser et pardonner la violence vécue par les femmes (Kimmel 2002) et, par leur position sociale subordonnée, moins de ressources sont à leur disposition pour quitter une relation abusive (Loseke & Kurz 2005). Par contre, les hommes agressés par une partenaire sont proportionnellement plus nombreux à appeler la police et à porter plainte et moins nombreux à retirer leur plainte que les femmes (Kimmel 2002). Selon une analyse de plaintes déposées pour violence conjugale en Angleterre, des hommes victimes de violence ont souvent la possibilité de se mettre en sécurité, de mettre d'éventuelles armes hors de portée de main de leur partenaire ou de tout simplement la retenir physiquement (Hester 2013). Les femmes victimes de leurs partenaires se retrouvent beaucoup plus souvent dans une dynamique d'emprise où elles se voient obligées de céder à certaines demandes de leurs agresseurs pour éviter une escalade immédiate, même si à plus long terme ces stratégies les mettent encore plus en péril.

Une réaction comportementale spécifique face aux violences est la *recherche d'aide*. Les personnes centrant le débat sur les hommes victimes de violence avancent que les hommes, par leur socialisation genrée, n'oseraient pas parler des violences vécues. Mais une analyse comparative de plusieurs enquêtes sur la recherche d'aide de victimes de violence conjugale démontre que hommes et femmes ressentent des grandes difficultés à dévoiler la violence vécue et que les hommes montrent une nette préférence à s'adresser à des proches plutôt qu'à des professionnel.le.s (Morgan et al. 2016). Par ailleurs, tous les hommes victimes n'ont pas les mêmes besoins : les hommes hétérosexuels indiquent que les médecins généralistes ont leur confiance pour bien les accueillir, tandis que les hommes gays préfèrent se confier à des cliniques de santé sexuelle où ils ont l'impression que leur orientation sexuelle est déjà connue et acceptée. Chez les femmes, c'est la culpabilité, la peur d'une escalade de la violence ou de perdre leurs enfants, et pour certaines, un manque d'autonomie dans leurs déplacements et contacts sociaux qui fait obstacle. Tandis que chez les hommes, c'est la difficulté de

se considérer en besoin d'aide, ainsi qu'un manque de (savoir sur les) services d'aide spécifiques. Pour hommes et femmes, **l'évaluation des risques est une étape importante dans la décision de chercher de l'aide** ; les femmes évaluent plutôt les risques de violence envers elles-mêmes et des tierces personnes, tandis que les hommes évaluent les risques pour leur image, cherchant plutôt une validation de leur masculinité qu'une validation du fait qu'ils ont vécu de la violence. Un autre impact des inégalités de genre, cette fois-ci au détriment des hommes, pourrait être que les violences vécues par des hommes sont moins prises au sérieux. Par exemple, pour les garçons victimes d'abus sexuels, il semblerait qu'ils sont moins facilement retirés d'un foyer abusif que des filles dans la même situation (Mathews 1996).

La violence peut avoir un *impact traumatique* sur les victimes. De nouveau, des différences de genre émergent dans la distribution des conséquences, même si hommes et femmes, garçons et filles peuvent présenter les mêmes symptômes suite à des agressions. Enfermer les victimes dans des généralisations – les hommes extérioriseraient leurs ressentis et les femmes les intérioriseraient – empêche d'adapter l'intervention et l'aide aux besoins individuels d'une victime. En moyenne cependant, l'impact traumatisant des violences est plus important chez les femmes que chez les hommes, car celles-ci réunissent plusieurs facteurs de risque supplémentaires (violences par des proches, manque de validation de leur vécu, sentiment d'impuissance au moment de l'agression, culpabilisation, stigmatisation...). Sur la durée de vie, les femmes développent deux fois plus souvent des symptômes de l'état de stress post-traumatique et de dépression que les hommes suite à des agressions sexuelles (Kessler et al. 1995) et de la violence conjugale (Loseke & Kurz 2005) ou, en général, des violences basées sur le genre (Silove et al. 2017). Cette différence s'explique non seulement par une victimisation plus fréquente de violences particulièrement propices à provoquer un état de stress post-traumatique, mais aussi les « traumatismes de réseau » plus fréquents, c'est-à-dire des événements traumatiques dont on est témoin (Silove et al. 2017).

Les revues de littérature sur les enquêtes comparatives nous apprennent que, même si une enquête trouve une symétrie dans

les taux de violence, d'importantes différences de genre se manifestent au niveau de l'*impact sur la santé physique* des victimes, car si symétrie il y a, elle se concentre entièrement dans les violences peu sévères (Kimmel 2002). Regardons d'abord la mortalité. La majorité des victimes d'homicide sont des hommes, mais la majorité d'entre eux sont tués par d'autres hommes. Les femmes constituent la majorité des personnes tuées par un (ex-)partenaire ; elles sont six fois plus nombreuses que les hommes dans cette catégorie (Cooper & Smith 2011). En plus, dans un cas sur dix, quand une femme est tuée par son (ex-) partenaire, il y a également des homicides annexes d'enfant ; les homicides annexes d'enfant en cas de conjugicide sont extrêmement rares quand l'auteure est une femme (Gavray 2010). Les femmes victimes de violence conjugale qui survivent à l'attaque sont en moyenne plus gravement blessées que les hommes dans la même situation (Hamberger 2005 ; Walby & Allen 2004). Pour chaque homme hospitalisé suite à des violences de sa partenaire, 46 femmes se trouvent à l'hôpital (Loseke & Kurz 2005). Cela augmente aussi les coûts de santé pour les femmes victimes (Larsen & Hamberger 2015).

Notre perception genrée des violences et de leurs victimes entraîne aussi un *impact social* différencié. Se pose la question des victimes « méritantes » : qui sont les victimes qui méritent notre empathie et notre soutien ? Nous avons vu que dans le cas des femmes victimes de violence conjugale, leur conformité à l'hétéronormativité est centrale dans leur « succès » relationnel (Lombard 2016) ; la violence qu'elles vivent est vue comme légitime, une réaction justifiée à leurs défauts et écarts de la norme. Ce ne sont pas des victimes méritantes, mais des victimes « qui l'ont bien mérité ». Tandis que les violences adressées aux hommes sont considérées comme anormales et illégitimes, ce qui est exemplifié par cette éternelle objection « oui, mais les hommes aussi... ».



## Un auteur ne vaut pas une auteure

Dans chaque domaine de vie non-domestique, les hommes en moyenne manifestent jusqu'à neuf fois plus de comportements violents que les femmes (Kimmel 2002). Et encore, une contextualisation des domaines de violence féminine met en exergue l'inégalité de genre, par exemple quand les victimes sont des enfants. Si les femmes auteures d'abus sexuel agissent plus souvent de concert avec d'autres personnes (Mathews 1996), on peut se demander si cette coopération est toujours basée sur une relation égalitaire. De même, une proportion majoritaire de femmes parmi les parents qui utilisent de la violence physique envers leurs enfants<sup>13</sup> s'explique facilement par le fait que les femmes prennent en charge le gros du travail de *care* intrafamilial et ont donc aussi plus d'occasions d'être violentes envers leurs enfants (Mathews 1996). La position sociale des femmes explique au moins partiellement leur participation à ces violences.

Du côté des hommes violents, d'autres modèles d'explication s'imposent. **La violence, l'agressivité et la dangerosité sont imbriquées dans la construction des masculinités hégémoniques** (Connell 1995). En exerçant de la violence, les hommes mettent en scène cette masculinité. Dans cette perspective, les violences masculines envers les femmes, que ce soit au sein du couple, au travail, dans la famille, entre ami.e.s ou dans la rue, sont une pratique collective qui vise la domination des femmes en tant que groupe social (Heber 2015). Les composantes d'une masculinité violente sont la volonté d'utiliser la violence, le fait de ne pas craindre la violence, une image/utilisation hégémonique du corps masculin ou encore une responsabilité perçue de protection qui renforce encore la position dominante. La violence comme partie intégrante d'une masculinité normative est tellement forte

---

<sup>13</sup> Les femmes constituent la majorité des auteur.e.s de violence physique envers des enfants, tandis que les hommes commettent les formes les plus graves de violence physique envers les enfants (Mathews 1996).

que, si ce modèle est questionné, c'est par rapport à la légitimité de cette violence, et non par rapport à son attribution aux hommes.

Pour mieux comprendre le lien entre masculinité hégémonique et violence, une enquête espagnole (Vecina et al. 2016) a comparé les profils d'hommes violents à ceux d'hommes engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'avère que les hommes violents démontrent un niveau d'auto-déception<sup>14</sup> plus élevé qui leur permet de se sentir moralement égaux, voire supérieurs, aux hommes non-violents. Ils se trouvent loyaux, honnêtes, fidèles, fiables... malgré leurs actes immoraux. L'auto-déception semble la clé de voûte de cette attitude : plus ils sont convaincus de leurs valeurs rigides, plus ils se mentent, et plus ils se mentent, plus ils se sentent moralement supérieurs. Car ils prétendent agir de manière morale tandis qu'ils font tout le contraire, et il y a aussi des indicateurs que cette attitude se traduit dans d'autres contextes de leurs vies.

Cela a un impact sur les motivations à recourir à la violence. Au prisme d'une masculinité hégémonique, la violence sert d'outil, parfois le seul, pour se faire respecter, pour résoudre des conflits et pour performer sa masculinité. Cela empêche nombre d'hommes de pouvoir refuser la violence en présence d'autres hommes lors de provocations qui sont perçues comme des menaces à leur masculinité (Heber 2015). Le groupe des pairs masculins joue donc un rôle central dans la construction de ces masculinités violentes (McCarry 2010). L'analyse des violences dans les couples gays donne également des éléments pour comprendre les dynamismes de violence chez les hommes. Non seulement les couples gays sont plus souvent touchés par des violences conjugales que les couples de femmes ; dans les couples d'hommes, les partenaires se voient souvent en compétition pour le rôle de dominant, ce qui les mène plus facilement à des comportements violents (Goldenberg et al. 2016).

Une analyse des rapports de police en cas de violence conjugale en Angleterre démontre que les hommes utilisent toutes les formes de violence plus souvent que les femmes, la différence

---

<sup>14</sup> Auto-illusion, se tromper soi-même.

étant particulièrement contrastée pour la violence physique, le harcèlement et les menaces de mort (Hester 2013). Par contre, les femmes dépassent les hommes quand il s'agit d'utiliser des armes, surtout dans des cas de violence par les deux partenaires (ce qui, dans ce contexte, est un indice qu'il s'agit de violence défensive). Quant aux délits contre la propriété, les hommes cassent plus souvent les affaires de leurs partenaires, tandis que les femmes détruisent... leurs propres affaires. Ces différences se soldent en un climat de peur et de contrôle quand les hommes sont violents, y compris dans les cas d'apparente violence symétrique, ce qui n'est pas le cas quand les femmes sont auteures.

Du côté des femmes, les processus motivants sous-jacents sont différents, car la violence ne fait pas partie des stéréotypes de féminité, au contraire. Bien sûr, les femmes sont biologiquement capables, autant que les hommes, d'utiliser la violence. Différentes enquêtes indiquent que **des femmes se permettent plus facilement d'être agressives quand elles ne doivent pas payer de prix social** pour cela, à savoir quand elles peuvent agir de manière anonyme, en dehors de l'espace privé (Kimmel 2002). Par contre, quand auteur.e et victime se connaissent, la violence des femmes semble plutôt réactive suite à une attaque.

Penchons-nous alors sur les différents types de violence réactive. Dans la littérature sur les violences conjugales, cette violence est souvent caractérisée comme uniquement défensive. Leisring & Gregorian (2016) constatent que dans les enquêtes, les définitions de réactions considérées comme « défensives » ou « vengeresses » sont floues, car



la définition légale de l'autodéfense (utiliser la force nécessaire pour empêcher un préjudice physique immédiat) ne tient pas compte d'autres réflexions concernant le soi qu'on défend et qui est toujours inscrit dans et construit par le contexte social (Dorlin 2017).

Même si un acte d'autodéfense n'est pas reconnu comme légitime défense par un tribunal, il peut quand même s'agir d'un acte de défense du soi qui ne sert pas à faire payer à l'autre, mais à valoriser le soi et à réclamer le droit d'exister, le statut d'être humain.

Cette violence réactive est prépondérante dans les violences commises par les femmes, surtout les violences les plus graves. En France, sur 18 homicides au sein du couple commis par une femme, 12 de ces femmes sont victimes de violence conjugale depuis des années (Gavray 2010). Et ce n'est pas seulement depuis le cas de Jacqueline Sauvage<sup>15</sup> que la légitimité des ripostes des femmes contre la violence est questionnée. Kimmel compare les homicides par un.e partenaire ainsi : « Les hommes tuent leurs ex-partenaires parce qu'elles les ont quittés ; les femmes tuent leurs ex-partenaires parce qu'elles croient que ceux-ci les tueront pour les avoir quittés » (Kimmel 2002). Il rajoute que les mesures états-uniennes de protection des femmes victimes de violence conjugale ont provoqué, en un quart de siècle, la diminution par deux tiers du taux d'homicides d'hommes par leur partenaire.

Par contre, les hommes sont plus souvent à l'initiative de la violence dans le couple, que ce soit au premier incident violent ou par la suite (Hamberger 2005). Par conséquent, leur taux de récidive est aussi beaucoup plus important que celui des femmes violentes. Selon des plaintes déposées à la police anglaise pour violence conjugale, deux tiers des femmes auteures ne commettent aucune récidive, et le nombre maximal de récidives enregistré parmi les femmes est de 8 (Hester 2013). Dans les cas où les deux partenaires sont violents, les récidives sont plus fréquentes que dans les cas avec un.e seul.e auteur.e. Mais dans ces mêmes cas, les femmes sont responsables pour un sixième des récidives seulement. Comparons cela au maximum de récidives (rapportées à la police, rappelons-le) chez les hommes : 52 sur une période de six ans.

Dans ce contexte, **il est particulièrement inquiétant que le monde politique, académique et psychosocial néglige de tenir compte de l'impact des violences masculines sur la parentalité.** L'impact négatif et complexe des violences conjugales sur les enfants qui en sont témoins a été suffisamment documenté (FWB 2013).

---

<sup>15</sup> Pour rappel : Jacqueline Sauvage a tué son mari après 47 ans de violences conjugales et intrafamiliales en 2012. Après avoir été condamnée à 10 ans de réclusion, elle a été graciée par le président François Hollande grâce au mouvement citoyen qui l'a soutenue. Un téléfilm « Jacqueline Sauvage : c'était lui ou moi », a été diffusé sur TF1 en octobre 2018.

Néanmoins, une séparation entre le rôle de partenaire violent et de père rend invisible les violences masculines, tient les mères (victimes de violence elles-mêmes) responsables de protéger leurs enfants et permet aux hommes violents, par la garde partagée et le droit de visite, un accès continu à leurs ex-partenaires et leurs enfants même après une séparation (Sinnott & Artz 2016).

Dans une enquête belge auprès d'étudiant.e.s, les jeunes hommes utilisant plus de violence dans leur couple que la moyenne indiquaient avoir réagi en mode « pétage de câble », sans provocation préalable, et d'utiliser plus souvent que les femmes le dénigrement et la négation de leurs partenaires (Gavray 2010). Il y a un lien de corrélation entre le taux de violence produite d'un côté, et l'accord avec un stéréotype de virilité agressive couplé au droit inhérent d'accès sexuel aux femmes de l'autre. Dans la même enquête, les jeunes femmes, plus violentes que la moyenne, expliquent leur violence par l'impossibilité du dialogue avec leurs partenaires, ce qui les pousse à bout. Les jeunes hommes agissent avec violence plutôt en situation de stress, et en particulier quand leur statut de pouvoir est mis en question, tandis que les jeunes femmes utilisent la violence quand elles se sentent mal ou quand elles ont des difficultés socio-économiques. Toujours dans cette enquête, deux fois plus de garçons que de filles ont reçu le message dans leur famille ou en dehors « que si on était attaqué, il fallait attaquer en retour » (Gavray 2010). Même quand les violences réactives sont définies comme actes de vengeance, des différences émergent : tandis que les femmes sont beaucoup plus nombreuses à dire avoir agi par vengeance à des impacts émotionnels, chez les hommes, c'est plutôt une réaction à des impacts physiques de la violence vécue (Leisring & Gregorian 2016).

Que l'auteur.e de violence soit un homme ou une femme, dans les deux cas, la violence est souvent considérée comme non-conforme au genre, mais pas de la même manière ni avec les mêmes conséquences (Kimmel 2002). Comme les femmes ne sont pas socialisées à utiliser la violence, son utilisation paraît plus facilement une transgression des stéréotypes de genre et donc plus remarquable, ce qui amène les femmes à mieux se rappeler chaque incident violent et de rapporter plus fidèlement leurs actes violents lors d'enquêtes. Les hommes, par contre, utilisent la violence dans des

situations où leur statut dominant est en cause, et ce fait peut leur paraître une perte de contrôle (par exemple sur « leur » femme) et un indicateur qu'ils ne sont pas assez hommes. Pour cette raison, ils ont toute la motivation nécessaire pour oublier ces incidents et rapporter moins fidèlement leurs actes violents. Cela se reflète dans les incongruences entre taux de victimisation et de perpétration auto-rapportés : dans toutes les enquêtes sur ce sujet, les proportions de femmes victimes dépasse de manière significative celles des hommes qui se déclarent auteurs (Crocker 2010).

Ces motivations et modèles explicatifs genrés ont un impact important sur **comment les auteur.e.s voient leurs actes**, et donc aussi leur inclination à reconnaître leur responsabilité et changer leur comportement violent. En moyenne, les femmes surévaluent leur violence, par exemple au sein du couple, comparé aux hommes (Hearn 1996). Kimmel (2002) cite plusieurs études qui font état non seulement que les hommes sous-rapportent leurs propres violences, mais qu'ils sont aussi beaucoup moins informatifs. Tandis que les femmes donnent beaucoup de détails et situent l'acte violent dans une dynamique situationnelle qui inclut aussi les conséquences de leurs actes. Cette sous-estimation est particulièrement grave en ce qui concerne les agressions sexuelles commises : 84% d'étudiants universitaires ayant eu des comportements sexuels correspondant à la définition légale d'un viol disent qu'il ne s'agissait certainement pas d'un viol (Koss 1988). Des hommes utilisant de la violence décrivent cette pratique comme « pas remarquable, inévitable et parfois même agréable » (Heber 2015).

Et ce phénomène ne se limite pas aux seuls États-Unis. Dans une enquête en Belgique parmi des étudiant.e.s, les jeunes hommes utilisant plus de violence dans leur couple que la moyenne banalisent plus souvent cette violence, et deux tiers d'entre eux pensent qu'elle reste sans conséquence (Gavray 2010). Les femmes, plus agressives que la moyenne, banalisent plus facilement les violences que leurs paires moins agressives, mais elles se sentent plus responsables de leurs actes que les hommes violents et sont beaucoup plus enclines à reparler de l'événement après les faits. De nouveau en Angleterre, on constate beaucoup plus une prise de responsabilité pour la violence exercée et une minimisation de

la violence vécue chez les femmes, victimes et auteures confondues (Hester 2013). C'est une des raisons pour lesquelles les femmes auteures sont plus nombreuses à appeler la police que les hommes auteurs, et souvent pour des faits moins graves.

Cette perception différentielle des violences commises par les hommes et par les femmes se traduit en réactions genrées de l'entourage et des institutions. Quand il s'agit d'agressions sexuelles, celles commises par les femmes sont souvent moins prises au sérieux par les institutions. Par exemple, au Canada, les femmes coupables d'exhibitionnisme sont moins souvent poursuivies et condamnées que les hommes (Mathews 1996). Quand les femmes attaquent leurs partenaires, la police les arrête plus souvent que les hommes violents (Hamberger & Larsen 2015 ; Hester 2004), jusqu'à trois fois plus souvent, bien que les hommes présentent plus de récidives (Hester 2013). Pour qu'ils soient arrêtés, les hommes violents ont « besoin » d'un casier judiciaire plus long que les femmes, d'utiliser des violences plus extensives et moins spécialisées : leur comportement sera évalué au prisme de plusieurs contextes (professionnel, parental, voisinage...), contrairement aux femmes où le focus sera mis sur la situation concernée sans aller voir comment elle se comporte par ailleurs. Les femmes sont cependant moins souvent condamnées (Larsen & Hamberger 2015 ; Lelièvre & Léonard 2012). Une sorte de rééquilibrage par rapport aux inégalités que subissent les femmes ? Pas sûr. En effet, si les femmes bénéficient de cette indulgence, c'est d'abord en tant que mères. On ne semble pas se demander si les hommes condamnés élèvent des enfants.



## Et l'équité dans tout cela ?

On a vu que les violences faites aux femmes ne ressemblent pas beaucoup aux violences faites aux hommes. Même des organisations internationales comme l'ONU, qui ne peuvent pas être considérées comme l'avant-garde féministe, admettent que les violences faites aux femmes et aux filles jouent un rôle clé dans l'inégalité de genre à travers leur fonction punitive et contrôlante par laquelle elles renforcent les normes dominantes de genre (UN 2006). Entre autres, les violences faites aux femmes et aux filles sont la clé de voûte dans les processus de socialisation genrée : tandis que les garçons deviennent des hommes en contrôlant des filles/femmes (Kimmel 2002), ils les poussent à performer une féminité stéréotypique caractérisée par la soumission et l'impuissance (Lundgren 2004).

Malgré les différences exposées dans les chapitres précédents, la neutralité de genre gagne du terrain dans le débat sur les violences, au détriment des revendications féministes. La bataille des statistiques bat toujours son plein. Pourtant, comme Kimmel (2002) le fait remarquer justement, les hommes n'ont pas besoin d'être la majorité ou la moitié des victimes pour mériter notre sympathie et notre action. Pourquoi alors s'acharner sur des questions quantitatives, au lieu d'examiner de plus près les aspects qualitatifs qui nous montreraient clairement que les deux phénomènes ont peu en commun sauf le titre « violence » ? Pourquoi présenter le fait de parler des violences faites aux femmes comme une négation des violences faites aux hommes ? En effet, même des auteur.e.s qui se proclament solidaires avec le mouvement féministe, comme Mathews (1996), tombent dans ce piège : après avoir rassuré la lectrice et le lecteur qu'il n'en veut pas au mouvement féministe d'avoir rendu visibles les violences faites aux femmes et qu'il faut célébrer et honorer ces avancements, il passe des dizaines de pages à se plaindre qu'on ne parle pas assez des violences faites aux garçons/hommes... comparé au débat sur les violences faites

aux femmes. Avec ou sans intention, il érige une concurrence entre ces deux groupes au nom de l'équité.

 En effet, des hommes sont victimes de violences, parfois même de la part de femmes. Tout comme les femmes victimes de violences, ils méritent de la compassion et du soutien, ils méritent que des services soient proposés qui répondent à leurs besoins spécifiques. Mais l'absence de cette compassion, de ce soutien et de ces services ne peut être imputé ni aux femmes victimes de violences, ni aux mouvements féministes qui auraient méchamment négligé les violences faites aux hommes.

Nous constatons par ailleurs, que ces vingt dernières années, les sciences humaines s'intéressent de manière accrue aux hommes et garçons victimes de violence, sans qu'il ait été nécessaire qu'un vaste mouvement social ne réclame ce changement de cap.

Car si les violences faites aux femmes sont aujourd'hui un sujet débattu sur la place publique, c'est grâce aux mouvements féministes. Rappelons qu'à la fin des années 1960, les violences sexuelles étaient considérées comme rares, le fait de malades mentaux ou imputables à la provocation féminine. La violence dans le couple était considérée comme une affaire privée et une expression de l'autorité maritale des hommes, un fardeau que les femmes avaient tout simplement à accepter et à supporter. L'abus sexuel sur des enfants restait pour la plupart invisible et largement sous-estimé, les enfants « précoces » étaient pointés comme coupables et l'impact négatif de cette violence sur les victimes nié (Kelly 1988).

C'est grâce à l'adage féministe « le privé est politique » que ces sujets concernant l'espace privé ont été rendus publics. Des militantes et des chercheuses féministes ont rassemblé les premières données quantitatives et qualitatives sur ces violences pour prouver qu'elles existent et qu'il s'agit d'un problème, non individuel, mais collectif et politique. Elles ont aussi développé du savoir et savoir-faire sur la prévention et la résistance, les effets traumatiques des violences et les meilleures façons de lutter contre les violences. Des premiers refuges pour femmes victimes de violence, des lignes d'écoute pour les femmes victimes de viol sont créés dans les années 1970,

tout comme des cours d'autodéfense, pour répondre aux besoins des femmes jusque-là ignorés. Le tout contre l'anti-féminisme ancré dans toutes les institutions de la société. Ces pionnières ont été insultées, ridiculisées, ostracisées, elles ont vu leurs chances de carrière limitées parce qu'elles osaient aller à l'encontre de la sagesse populaire qui voulait que les violences faites aux femmes n'existent pas, ne sont pas bien graves, sont la responsabilité des femmes victimes, sont bien méritées, et surtout, sont inévitables et qu'il vaut mieux ne pas s'en mêler.

C'est de haute lutte que les mouvements féministes obtiennent des réformes juridiques, des formations pour les professionnel.le.s, des protocoles d'intervention, des plans d'action nationaux. Ce n'est pas dû à la bonne volonté des gouvernements. Que les choses bougent un peu ces dernières décennies (et encore, les violences faites aux femmes persistent, on est loin d'être sorties de l'auberge !) peut être ramené à la Campagne mondiale pour les droits humains des femmes (*Global Campaign for Women's Human Rights*) menée par une centaine d'associations féministes de par le monde dans les années 1980 et 1990 (Friedman 2003 ; Kelly 2005 ; Reilly 2009). La Campagne mondiale constate que, tandis que les femmes sont victimes de violence partout dans le monde, les instruments de droits humains existants ne les protègent pas.



Le concept traditionnel de droits humains se focalisant sur des exactions des États envers leurs citoyen.ne.s, le caractère privé de la majorité des violences envers les femmes fait qu'elles échappent au radar des droits humains.

La Campagne mondiale argumente que les gouvernements négligeant leurs responsabilités de protéger les femmes violent ainsi les droits humains des femmes.

Par une mobilisation mondiale et un lobbying infatigable auprès des gouvernements nationaux et l'ONU, la Campagne mondiale obtient gain de cause : en 1992, le Comité CEDAW de l'ONU<sup>16</sup>

<sup>16</sup> Le Comité CEDAW, un organe d'expert.e.s indépendant.e.s, doit contrôler que les États ayant ratifié la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes (CEDAW), à l'époque le seul instrument

affirme dans sa Recommandation générale 19 (UN 1992) que les violences faites aux femmes sont une forme de discrimination sexiste et qu'elles sont un obstacle majeur vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette même argumentation se retrouve par la suite dans tous les documents de l'ONU concernant les droits humains, y compris la Déclaration de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits humains, ainsi que la déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'élimination des violences faites aux femmes en 1993. Cette déclaration est un jalon important car elle reconnaît officiellement les liens entre différentes formes de violences et inégalités de genre (Hester 2004). Suivent la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994 et la Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995. Quand le Conseil de l'Europe formule la Convention d'Istanbul<sup>17</sup>, il s'appuie sur le langage et l'argumentaire des droits humains des femmes, tout comme l'ont fait la Convention de Bélem<sup>18</sup> pour les Amériques (en anglais) et le Protocole de Maputu<sup>19</sup> pour l'Afrique.

Dans la foulée, de nombreux États s'engagent à mener des programmes de lutte contre les violences faites aux femmes, et nous devons à cette évolution une grande partie des avancées en Belgique. C'est donc grâce à cette histoire de lutte qu'aujourd'hui, les gouvernements adoptent des plans d'action, financent, bon gré mal gré, les associations qui luttent contre les violences, commanditent des enquêtes scientifiques, adaptent des lois et entament un timide changement des institutions. Et le fait que ces efforts se concentrent sur les violences faites aux femmes est hélas considéré comme une injustice. Selon Mathews (1996), pour n'en nommer qu'un, ce serait « deux poids, deux mesures » quand il s'agit des garçons victimes de violence : on banalise ou ridiculise les violences qui leur sont faites, on n'en parle pas assez entre professionnel.le.s, on accueille mal les garçons quand ils en parlent, etc. Certes, mais il

---

international de droits humains qui considérerait les discriminations sexistes comme une violation des droits humains (Reilly 2009), respectent leurs engagements.

<sup>17</sup> Cf. Zeilinger I., Lalman L., *Nouvelles balises de la lutte contre les violences faites aux femmes*, analyse CEFA asbl, 2015. [En ligne] <https://www.corps-ecrits.be/download/nouvelles-balises-de-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/?wpdmdl=1143>

<sup>18</sup> <http://www.oas.org/juridico/english/treaties/a-61.html>

<sup>19</sup> <http://www.achpr.org/fr/instruments/women-protocol/>

est difficile de voir en cela une situation qui touche spécifiquement les garçons. En fait, cela ressemble de près aux critiques du mouvement féministe envers les institutions de l'État et leurs interventions en cas de violences faites aux femmes.

Les personnes qui instrumentalisent le débat sur la lutte contre les violences faites aux femmes pour imposer le sujet des violences faites aux hommes présentent leurs initiatives comme inspirées par un souci de justice et d'équité : si on parle des unes, on devrait aussi tenir compte des autres. Mais leur argumentaire est incohérent en soi. D'un côté, certain.e.s des porte-paroles des hommes victimes disent ne pas vouloir entrer en compétition avec, ni critiquer les femmes victimes, de l'autre côté, ils et elles amènent ce sujet toujours en opposition aux femmes victimes. D'une part, ces personnes critiquent les théorisations féministes des violences qui établissent un lien avec les masculinités, d'autre part, ils et elles mobilisent les stéréotypes de masculinité pour expliquer pourquoi les hommes victimes ne sont pas plus visibles, ne luttent pas pour leurs droits. Comme si les femmes, elles, étaient prédestinées par leur socialisation à dévoiler les violences vécues et à les combattre publiquement. Ces mêmes personnes mentionnent des longues listes de populations masculines qui sont victimes de violence (enfants, jeunes, sans-abris, hommes qui travaillent dans la prostitution...), citent des chiffres de prévalence inquiétants, mais : si ces hommes sont victimes de violence, ils ne le sont pas parce qu'ils sont des hommes, mais parce qu'ils appartiennent à d'autres groupes vulnérables aux violences. **Il y a donc une catégorie de garçons et d'hommes agressés PARCE QU'ils ne sont PAS ASSEZ « hommes ».** C'est une différence importante avec les violences faites aux femmes et n'a rien à voir avec la position sociale des hommes qui, faut-il encore le rappeler, sont un groupe dominant dans notre société sexiste au-delà de leur hétérogénéité.

Les masculinistes<sup>20</sup> vont même jusqu'à dire que ce serait la faute des féministes si on ne parle pas plus des violences faites aux

---

<sup>20</sup> Ici, masculinistes désigne un mouvement qui ne se revendique pas nécessairement comme tel mais défend une position dominante des hommes dans la société, à travers un discours ouvertement anti-féministe qui nie les inégalités structurelles sur lesquelles repose la société. Lire : <http://www.garance.be/spip.php?article961>

hommes. Les violences commises par des femmes sont instrumentalisées dans leur discours pour excuser les violences masculines, pour réduire les ressources allouées à la lutte contre les violences faites aux femmes et pour légitimer l'inégalité de genre (Loseke & Kurz 2005). Pourtant, à aucun moment, les mouvements féministes n'ont nié que les violences faites aux hommes existent ou n'ont empêché des hommes de s'organiser pour aider les hommes victimes. Si on exige des féministes, parce qu'elles s'occupent des violences faites aux femmes, de s'occuper aussi des violences faites aux hommes, où sont alors ces personnes qui prétendent se soucier tellement des violences faites aux hommes, quand il s'agit de défendre les droits des femmes ? Et si les violences faites aux hommes sont vraiment un si grand problème social qu'on veut nous faire croire, où est le mouvement social qui lutte contre elles, qui investit du travail bénévole dans la création des premières initiatives ? Si on peut parler d'un « deux poids, deux mesures », c'est bien le discours de la neutralité de genre.

Le fait est que les ressources de lutte contre les violences faites aux femmes sont loin d'être suffisantes. Le fait est qu'elles ont été attribuées à cet objectif dans le cadre d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Les violences faites aux hommes, aussi regrettables soient-elles, ne sont pas un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes. La lutte contre elles ne doit donc pas être financée par des fonds qui visent l'égalité entre les femmes et les hommes. Si les hommes ont besoin de services spécifiques en plus de ceux qui existent, ces efforts doivent être financés par d'autres budgets (en général plus élevés que ceux consacrés à l'égalité des chances), par exemple la santé publique ou l'action sociale.

Le discours de la neutralité de genre rend invisibles les spécificités des violences faites aux femmes et celles faites aux hommes. L'analyse féministe dans les textes légaux internationaux n'est ni un signe d'une position radicalement féministe de ces institutions, ni une situation permanente. L'application pratique de ces textes peut faire glisser les significations des concepts vers des cadres de référence non-féministes, par exemple par le fait de ne pas reconnaître que la grande majorité des violences dans l'espace privé touchent de manière disproportionnée les femmes ou que la

majorité des agresseurs sont des hommes, que les victimes soient des femmes ou des hommes.



Dans une telle perspective neutre, le concept de genre est réduit à ses aspects de socialisation, de rôles sociaux et de stéréotypes et comment ceux-ci se manifestent au niveau individuel, tandis que les aspects d'inégalité structurelle et symbolique sont omis.

La démarche est donc incomplète : sensibiliser aux stéréotypes dans les écoles ou ailleurs sans fondamentalement changer les structures sociales et culturelles rend son efficacité bancale. Pour cela, le discours neutre ou inclusif par rapport au genre quand on parle de violence n'est pas une question d'équité, mais a des conséquences inégalitaires concrètes (voir introduction). La neutralité de genre en général, et plus spécifiquement quand il s'agit des violences, est problématique d'un point de vue féministe et égalitariste, car la politique de l'égalité formelle (tout le monde est traité de la même manière) l'emporte sur la politique de l'égalité substantive (les groupes discriminés reçoivent un traitement spécifique pour leur permettre de rattraper les groupes avantagés).

L'analyse de la problématique des violences comme « intra-familiales », comme c'est actuellement le cas en Flandre, risque de maintenir ces inégalités, car l'institution de la famille est traditionnellement caractérisée par l'inégalité entre les femmes et les hommes et est, au même moment, un lieu central de résistance aux politiques d'égalité (Harperin-Kaddari & Freeman 2016). Sur le terrain, nous voyons de nombreux impacts néfastes de la neutralité de genre par rapport aux violences faites aux femmes. Ainsi, les tribunaux de la famille ne tiennent que rarement compte des situations de violence conjugale dans les décisions concernant le droit de garde des enfants. Par conséquent, des ex-partenaires violents gardent une main mise sur les mères en prenant en otage le « bien » des enfants<sup>21</sup>, en les montant contre les mères ou tout simplement en utilisant les contacts – obligatoires pour gérer la garde partagée – pour poursuivre les agressions envers les mères.

<sup>21</sup> À cet égard, la justice est bien aveugle car elle scinde le bien de l'enfant des conflits ou violences conjugales. Aussi le bien de l'enfant invoqué est-il souvent jugé théoriquement et donc arbitrairement.

Halperin-Kaddari et Freeman (2016) constatent que dans de nombreux pays, des lois et programmes à apparence neutre ont des effets discriminatoires envers les femmes. Pour la Belgique, nous en avons déjà cité quelques-uns dans l'introduction. Rappelons que l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a aussi, dans le passé, célébré la Journée internationale des hommes, comme si les timides initiatives du côté des dominants pour mettre en question leurs privilèges devaient être mises à pied d'égalité avec les luttes pour les droits des femmes et la Journée internationale qui leur est consacrée. **La définition du concept du sexisme véhiculé par l'Institut se limite aux seules convictions et actes d'individus et éclipse l'ancrage du sexisme en tant que système d'oppression dans toutes les institutions de la société** (MOH 2009). C'est peu surprenant qu'une enquête actuellement en cours sur le sexisme, commanditée par l'Institut, ne tienne pas compte du caractère structurel de ce phénomène et, malgré les protestations d'associations féministes dans le comité d'accompagnement, s'intéresse aux impacts du sexisme sur les hommes à pied d'égalité avec l'impact sur les femmes.

Cette politique est en contradiction avec le rôle de l'Institut en tant qu'organe national coordinateur en matière d'égalité. En effet, sous prétexte de la neutralité de genre, l'Institut mène une politique qui freine les avancements en termes d'égalité et utilise pour cela les ressources de plus en plus limitées de lutte contre les violences faites aux femmes<sup>22</sup>. Ainsi, la neutralité de genre est un retour en arrière qui défait les avancées féministes de deux générations, tout en se donnant un air équitable en utilisant un vocabulaire d'égalité qui, par cette utilisation au bénéfice des dominants, entérine leurs privilèges. Le *gender mainstreaming* en des mains non-féministes mène à cette tendance de neutralité de genre et une récupération politique de nos revendications (Hester 2004).



Neutralité de genre et égalité de genre ne sont pas des synonymes.

<sup>22</sup> <http://www.lesoir.be/70248/article/2016-11-24/pour-mettre-fin-aux-violences-faites-aux-femmes-la-bonne-volonte-ne-suffit-pas>





## Conclusions

Toutes les données à notre disposition indiquent que les violences sont un phénomène genré, dans leurs formes, dynamismes et conséquences, et surtout en ce qui concerne les personnes qui en paient les frais. Ces différences ne sont pas seulement intéressantes pour démontrer que les violences faites aux femmes et les violences faites aux hommes ne s'équivalent pas. Elles suggèrent aussi que **les femmes et les hommes pourraient comporter des facteurs de risque et des facteurs protecteurs différents, indiquant le besoin de modèles de prévention, d'intervention et de suivi différents pour diminuer les violences.**

Nous avons démontré que la neutralité de genre dans le débat sur les violences est néfaste, car elle dépolitise le sujet, rendant les violences faites aux femmes invisibles, négligeant de reconnaître leur spécificité en tant que discrimination envers les femmes et réduisant au silence des personnes qui soulignent cette spécificité. Nos luttes collectives perdent ainsi leur légitimité, ce qui nous est rappelé en permanence. Les avancées de la lutte contre les violences faites aux femmes sont mises en danger, tout comme les femmes et leurs enfants. Car la neutralité de genre a des conséquences pratiques négatives, sous forme de programmes de prévention, d'intervention et d'aide inefficaces (Reed et al. 2010), y compris pour les hommes. Et **nous nous voyons confrontées à un réel risque que les ressources déjà très limitées pour lutter contre les violences faites aux femmes soient investies dans d'autres causes qui ne remédieront pas à l'inégalité de genre qui est à la base de ces violences.**

Dans cette perspective, la neutralité de genre apparaît clairement comme une stratégie du *backlash* anti-féministe qui, malheureusement, a gagné du terrain. Il nous faut une opposition coordonnée à ce retour en arrière pour sauvegarder nos acquis et continuer à avancer vers l'égalité. Cette opposition serait tout à fait cohérente avec les standards développés au niveau international.

En effet, la Recommandation générale 28 du Comité CEDAW de 2010 demande aux États ratifiants de mener des politiques spécifiques au genre pour atteindre l'égalité dans les faits. Le Comité CEDAW a averti la Norvège par exemple, argumentant que « l'utilisation d'une législation, de politiques et de programmes neutres par rapport au genre... pourraient mener à une protection inadéquate des femmes contre les discriminations directes et indirectes et empêcher l'achèvement d'une égalité substantielle entre femmes et hommes » (Halperin-Kaddari & Freeman 2016). De même, la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les violences faites aux femmes, Rachida Manjoo, a, dans ses rapports, mis sur la sellette plusieurs gouvernements pour leurs politiques neutres par rapport au genre (UN 2014). Vu la composition et les premiers travaux du GREVIO, comité d'expert.e.s mandaté pour surveiller l'application de la Convention d'Istanbul par les États ratifiants, il y a de fortes chances que cet instrument européen devienne également un vecteur pour une politique genrée de lutte contre les violences. Certains gouvernements conservateurs, notamment en Pologne et en Slovaquie, ont récemment annoncé ne pas vouloir ratifier, ou se retirer après ratification de la Convention d'Istanbul, pour cette même raison.

Concrètement, une politique de lutte contre les violences qui tient compte des inégalités de genre doit s'appuyer sur une approche épistémologique féministe. L'épistémologie pose la question de ce que nous pouvons savoir, du **lien entre le savoir, l'expérience et la « réalité »**. Une approche féministe des violences se focalise sur le **questionnement du pouvoir, du genre et des sexualités dans toute leur complexité** pour développer une sensibilité aux dynamiques de genre et de pouvoir dans les violences (Hester et al. 2010). Cela empêchera qu'on mélange les pommes et les poires et permettra de développer une définition bien précise de différentes formes de violence. En plus, une approche féministe situe les faits de violence dans leur contexte social et politique, rendant visibles les liens avec la discrimination et l'inégalité structurelles.

Cela aura un impact sur les politiques de recherche en matière de violences. Nous n'avons actuellement pas besoin de plus de chiffres de prévalence ou d'incidence, mais de données qui permettent de changer la société.



S'il faut chiffrer quelque chose, ce sont les conséquences négatives des violences faites aux femmes, par exemple leur lien avec la santé, la pauvreté, la transmission inter-générationnelle des violences, etc.

Par ailleurs, nous avons besoin de recherches alliant le qualitatif et le quantitatif sur les processus de violence, la temporalité, les dynamiques personnelles et interindividuelles (Gavray 2010). Walby et collègues (2017) proposent un modèle théorique et méthodologique intéressant pour rendre des recherches quantitatives plus riches grâce à **cinq dimensions de genre** : le genre de la victime, le genre de l'auteur.e, la relation entre victime et auteur.e, le caractère sexualisé de la violence et la motivation de genre (contrôle, domination, rappel des stéréotypes, ...).



Des enquêtes spécifiques doivent identifier des opportunités d'intervention préventive, en s'intéressant aux hommes qui ne sont pas violents, ainsi qu'aux multiples formes de résistance des femmes et à comment les renforcer.

Il est impératif que ces savoirs soient vulgarisés pour permettre un dialogue informé et général au-delà des idées reçues.

Le savoir ainsi créé, les cadres de référence uniformisés, il sera plus facile de développer des politiques publiques de lutte contre les violences qui réduisent effectivement les violences. Ces politiques ne peuvent se limiter aux seules mesures législatives, car **une loi seule « ne peut créer l'égalité** ; au mieux, elle peut encadrer une aspiration » (Halperin-Kaddari & Freeman 2016). Comme ce sont les normes sociales et culturelles qui produisent et légitiment les violences faites aux femmes, des lois neutres par rapport au genre deviennent dans ce contexte de la discrimination ouverte. Il est donc inutile, voire contreproductif, d'adopter une loi contre le sexisme qui est formulée en termes neutres, comme c'est le cas de la loi belge du 22 mai 2014<sup>23</sup>. Pour atteindre une égalité substantielle, les différences de genre doivent être reconnues et explicitées, et la Belgique s'y est engagée au niveau international, via sa ratification du CEDAW et de la Convention d'Istanbul.

<sup>23</sup> [http://www.etaamb.be/fr/loi-du-22-mai-2014\\_n2014000586.html](http://www.etaamb.be/fr/loi-du-22-mai-2014_n2014000586.html)

Par conséquent, la lutte contre les violences faites aux femmes doit être menée séparément de celle contre les violences faites aux hommes, avec des acteurs.trices et budgets spécifiques provenant d'autres sources que de celles visant l'égalité (par exemple santé publique, action sociale...). Dans un premier temps, ces luttes doivent se mener de manière séparée en parallèle pour éviter toute concurrence entre différents groupes de victimes et tout glissement d'une approche inclusive vers une approche neutre par rapport au genre. Ultérieurement, quand les fondements théoriques et les outils pratiques dans ces deux luttes seront mieux développés et plus solides, une intégration pourra être envisagée. Cependant,



il convient de toujours tenir compte de quelques conditions fondamentales, à savoir de la diversité des hommes au sein de leur groupe social ; des besoins des hommes victimes d'être considérés dans toute leur complexité et dans tous les aspects de leurs vies ; et surtout « la nécessité d'honorer et de protéger les gains obtenus par les victimes féminines et de reconnaître les contributions que les femmes ont faites pour rompre le silence sur la violence » (Mathews 1996).

Mais comment lutter contre les violences envers les hommes ? Comme elles semblent tout autant ancrées dans les masculinités hégémoniques que celles commises envers les femmes, il est temps de s'atteler à une **déconstruction** de ces masculinités par un travail d'éducation anti-sexiste à tous les âges, de la petite enfance jusqu'aux seniors.



Les acteurs.trices de la petite enfance, de l'enseignement obligatoire et supérieur, de la formation professionnelle et de l'éducation permanente doivent être formé.e.s, outillé.e.s et financé.e.s pour mener ce travail de proposition de masculinités alternatives et de changement de normes sociales.

En attendant que ce changement prenne racine, nous avons besoin de services d'aide pour les hommes victimes et, dans une moindre mesure, pour les femmes auteures.

Les hommes victimes de violence ont besoin de ressources, de soutien spécifiques (ligne d'écoute, centre de consultation... y compris au niveau local) qui affichent cette spécificité pour se rendre

accessibles, surtout par une présence sur internet (Nanhoe 2011), des campagnes de sensibilisation et un dépistage spécifique, c'est-à-dire qui identifie non seulement des victimes, mais aussi des auteur.e.s (qui peuvent, au même moment, être victimes) et qui tient compte de la population homosexuelle (Larsen & Hamberger 2015). Une attention particulière devrait aller à la sécurité des éventuels enfants, une question qui est soulevée de manière systématique dans les maisons d'accueil pour femmes, mais pas dans celles pour les hommes victimes de violence (Nanhoe 2011).

En ce qui concerne les hommes et les garçons victimes de violence sexuelle, les manuels d'intervention à l'attention des professionnel.le.s doivent non seulement reconnaître l'existence de victimes masculines, mais doivent présenter en détail les spécificités par rapport aux femmes victimes de violence sexuelle en ce qui concerne les auteurs, contextes, formes et conséquences de ces violences (Touquet & Gorris 2016). Des approches thérapeutiques focalisées sur l'introspection et l'expression verbale pourraient convenir moins bien aux garçons et hommes victimes de violence sexuelle, car elles leur demandent de surmonter des stéréotypes de genre pour pouvoir y participer pleinement. Une attention particulière des intervenant.e.s est nécessaire à ce que les émotions soient toutes considérées comme également légitimes et utiles.

Les programmes de traitement d'auteur.e.s de violence (conjugale, sexuelle) actuellement en place sont basés sur une analyse des violences masculines. Il est donc fort probable qu'ils ne répondent pas aux besoins spécifiques des femmes qui utilisent la violence. Par exemple, Larsen et Hamberger (2015) soulignent par rapport à un potentiel programme pour les femmes violentes envers leurs partenaires que celui-ci devrait plus se focaliser sur la sécurité des femmes, les compétences sociales nécessaires pour défendre ses droits et le renforcement d'un réseau de soutien que sur des questions de pouvoir et de contrôle spécifiques pour les programmes visant les hommes violents. Pour mieux tenir compte du lien entre violences émotionnelles vécues et violences physiques commises, ces programmes devraient également évaluer avec les femmes si elles veulent rester avec un tel partenaire et développer des alternatives à la violence physique (Leisring & Grigorian 2016). De telles

interventions pourraient non seulement aider les femmes à être moins violentes, mais à vivre moins de violence et à un traitement judiciaire qui tient mieux compte de leur situation.

Pour la lutte contre les violences faites aux femmes, nous pouvons nous appuyer sur un corps de savoirs et d'expériences bien plus important ; nous avons la majorité des outils, et ce qui manque encore, c'est la volonté politique de les utiliser de manière systématique et efficace. Tout d'abord, la lutte contre les violences faites aux femmes demande un meilleur financement, une évaluation et une amélioration systématique des interventions existantes pour les victimes et les auteur.e.s. La prévention primaire des violences devrait être au centre de cette lutte et non un ajout secondaire aux interventions après les faits. Ensuite, des programmes de traitement d'auteur.e.s d'autres types de violences que conjugales devraient être développés, basés sur des données empiriques et une évaluation constante. Et les grandes lacunes au niveau de la poursuite judiciaire des plaintes devraient être surmontées, y compris par le développement d'alternatives à la seule répression.

Finalement, dans le débat sur les violences, nous devons faire attention à ne pas nous auto-censurer pour mieux correspondre à cette norme de neutralité de genre, ni nous laisser censurer. C'est particulièrement important de ne pas se laisser tenter par le « spectacle des souffrances » (Salter 2016) que des masculinistes ont l'habitude de mettre en scène comme stratégie politique pour désavouer les revendications féministes. Il est légitime de parler des violences faites aux femmes et de se focaliser sur ce sujet !





## Bibliographie

BRUYNOOGHE R., NOELANDERS S., OPDEBEECK S. (1998), *Geweld ondervinden, gebruiken en voorkomen*, Limburgs Universitair Centrum, Diepenbeek.

CARHV – Coordination Action on Human Rights Violations (2008), *Gendering Human Rights Violations: the case of interpersonal violence*, Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg.

COATES L., WADE A. (2007), Language and Violence: Analysis of Four Discursive Operations, *Journal of Family Violence*, 22(7), p. 511-522.

CONNELL, R. (1995), *Masculinities*, Cambridge, Polity Press.

COOPER A. & SMITH EL (2011), *Homicide Trends in the United States 1980-2008. Annual Rates for 2009 and 2010*, Bureau of Justice Statistics, NCJ 236018 [En ligne] <https://www.bjs.gov/content/pub/pdf/htus8008.pdf>

COUSTERE C. (2014), *Le harcèlement de rue dans une perspective de genre : significations, effets, solutions. Une illustration de l'écart entre égalité formelle et égalité réelle*, Mémoire non publié, Université de Toulouse.

CROCKER D. (2010), Counting woman abuse: a cautionary tale of two surveys, *International Journal of Social Research Methodology* 13(3), p. 265-275.

DELGADO JB (2016), Violencia en el noviazgo: Diferencias de Género, *Informes Psicológicos*, 16(2), p. 27-36.

DORLIN E. (2008), *Sexe, genre et sexualités*, PUF, Paris.

DRIESKENS S., DEMAREST S. (2015), *Étude sur la violence conjugale et intra-familiale basée sur l'enquête de santé 2013. Rapport rédigé pour l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH)*, IEFH, Bruxelles.

EINARSEN S. (2000), Harassment and Bullying at Work: A Review of the Scandinavian Approach, *Aggression and Violent Behaviour* 5(4), p. 379-401.

FRIEDMAN EJ (2003), Gendering the Agenda: The Impact of the Transnational Women's Movement on the at the UN Conferences of the 1990s, *Women's Studies International Forum* 26(4), p. 313-331.

FWB – Fédération Wallonie-Bruxelles (2013), *Un enfant exposé aux violences conjugales est un enfant maltraité*, FWB, Bruxelles.

GAVRAY C. (2010), La violence dans les jeunes couples « universitaires », *Revue de droit pénal et de criminologie* 6, p. 754-771.

GILOW M. (2015), Déplacements des femmes et sentiment d'insécurité à Bruxelles : perceptions et stratégies, *Brussels Studies* 87, p. 1-10.

GILOW MK (2014), *Mobilité des femmes et sentiment d'insécurité en milieu urbain bruxellois : enjeu spatial, enjeu social*, Mémoire non-publié, Université Libre de Bruxelles.

GOLDENBERG T., STEPHENSON R., FREELAND R., FINNERAN C. & HADLEY C. (2016), "Struggling to Be the Alpha": Sources of Tension and Intimate Partner Violence in Same-Sex Relationships Between Men, *Culture, Health & Sexuality* 18(8), p. 875-889.

GRAY FV (2014), *The Great Problems are in the Street : A Phenomenology of Men's Intrusions on Women in Public Space*, Thèse doctorale, London Metropolitan University, Londres.

HALPERIN-KADDARI R., FREEMAN MA (2016). Backlash Goes Global: Men's Groups, Patriarchal Family Policy, and the False Promise of Gender Law, *Canadian Journal of Women and Law* 28, p. 182-210.

HAMBERGER LK, LARSEN SE (2015), Men's and Women's Experiences of Intimate Partner Violence : A Review of Ten Years of Comparative Studies in Clinical Samples, Part 1. *Journal of Family Violence* 30, p. 699-717.

HARRIS KL, PALAZZO KE, SAVAGE MW (2012), "I'm not sexist, but...": How ideological dilemmas reinforce sexism in talk about intimate partner violence. *Discourse & Society* 23(6), p. 643 - 656.

HEARN J. (1998), *The Violences of Men: How Men Talk About and How Agencies Respond to Men's Violence Against Women*, Londres, Sage.

HEBER A. (2015), "You Thought You Were Superman": Violence, Victimization and Masculinities, *British Journal of Criminology* 57(1), p. 61-78.

HESTER M. (2004), Future Trends and Developments: Violence Against Women in Europe and East Asia, *Violence Against Women*, 10(12), p. 1431-1448.

HESTER M. (2013), Who Does What to Whom? Gender and Domestic Violence Perpetrators in English Police Records, *European Journal of Criminology* 10, p. 623-639.

HESTER M., DONOVAN C. & FAHMY E. (2010), Feminist Epistemology and the Politics of Method: Surveying Same Sex Domestic Violence, *International Journal of Social Research Methodology* 13(3), p. 251-263.

- HOLLANDER JA (2001), Vulnerability and Dangerousness, The Construction of Gender through Conversations about Violence, *Gender & Society* 15(1), p. 83-109.
- HOLLANDER JA (2015), Outlaw Emotions: Gender, Emotion, And Transformation In Women's Self-Defence Training, CHANNON, A. & MATTHEWS CR : *Global Perspectives on Women in Combat Sports: Women Warriors around the World*, Basingstoke: Palgrave MacMillan, p. 187-203.
- JOHNSON MP (2011), Gender and Types of Intimate Partner Violence: A Response to an Anti-Feminist Literature Review, *Aggression and Violent Behavior* 16(4), p. 289-296.
- JONES C. (2006), Drawing boundaries: Exploring the relationships between sexual harassment, gender and bullying, *Women's Studies International Forum* 29(2), p. 147-158.
- KAUKINEN C, BUCHANAN L., GOVER AR (2015), Child Abuse and the Experience of Violence in College Dating Relationships: Examining the Moderating Effect of Gender and Race, *Journal of Family Violence* 30(8), p. 1079-1092.
- KEARL H. (2014), Unsafe and Harassed in Public Spaces: A National Street Harassment Report. Stop Street Harassment, Veston, VA [En ligne] <https://www.stopstreetharassment.org/wp-content/uploads/2012/08/2014-National-SSH-Street-Harassment-Report.pdf>
- KELLY L. (1988), *Surviving Sexual Violence*, Polity Press, Cambridge.
- KELLY L. (2005), Inside Outsiders: Mainstreaming Violence Against Women into Human Rights Discourse and Practice, *International Feminist Journal of Politics* 7(4), p. 471-495.
- KELLY L., RADFORD J. (1990), "Nothing Really Happened": The Invalidation of Women's Experiences of Sexual Violence, *Critical Social Policy* 10(30), p. 39-53.
- KESSLER RC, Sonnega A., Bromet E., Hughes M., Nelson CB (1995), Posttraumatic stress disorder in the National Comorbidity Survey. *Archives of General Psychiatry* 52(12), p. 1048-1060.
- KIMMEL M. (2002), "Gender Symmetry" in Domestic Violence: A Substantive and Methodological Research Review, *Violence Against Women* 8, p. 1332-1363.
- KOSS MP (1988), Hidden rape: Sexual aggression and victimization in the national sample of students in higher education, Pirog-Good MA & Stets JE (dir.), *Violence in dating relationships: Emerging social issues*, Praeger, New York, p. 145-168.

- LARSEN SE, Hamberger LK (2015), Men's and Women's Experience of IPV Part II : A Review of New Developments in Comparative Studies in Clinical Populations, *Journal of Family Violence* 30(8), p. 1007-1030.
- LEBUGLE A. (2015), Les insultes à l'encontre des femmes dans les espaces publics, *Lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes* n° 8, p. 12-15.
- LEISRING PA, Grigorian HL (2016), Self-Defense, Retaliation, and Gender : Clarifying Motive for Physical Partner Violence, *Journal of Family Violence* 31(8), p. 949-953.
- LELIÈVRE M. & LÉONARD T. (2012), Une femme peut-elle être jugée violente ? Les représentations de genre et les conditions de leur subversion lors des procès en comparution immédiate, in Cardi C. & Pruvost G. (dir.), *Penser la violence des femmes*, La Découverte, Paris, p. 314-329.
- LIÈGEOIS J., *Masculinités et cybersexualité*, analyse CEFA asbl, 2016.
- LOMBARD N. (2016), "Because They are a Couple, She Should Do What He Says": Young People's Justifications of Violence : Heterosexuality, Gender and Adulthood, *Journal of Gender Studies* 25(3), p. 241-253.
- LOSEKE DR, KURZ D. (2005), Men's Violence Toward Women is the Serious Social Problem. In Loseke DR, Gelles RJ, Cavanaugh MM (dir.) : *Current Controversies on Family Violence*, Sage : Thousand Oaks, CA, p. 79-95.
- LUNDGREN E. (2004), *The Process of Normalising Violence*, Stockholm, Riksorganisationen för kvinno- och tjejjourer i Sverige (ROKS).
- MATHEWS F. (1996), *Le garçon invisible : Nouveaux regards sur la victimologie au masculin : enfants et adolescents*, Santé Canada, Ottawa.
- MCCARRY M. (2010), Becoming a "Proper Man": Young People's Attitudes About Interpersonal Violence and Perceptions of Gender, *Gender and Education* 22(1), p. 17-30.
- MESSERSCHMIDT J. (2000). *Nine Lives: Adolescent Masculinities, the Body, and Violence*, Westview Press, Boulder, CO.
- MOH - Magda Michielsen Onderzoekshuis (2009), *Définition du concept de « sexismes »*, IEFH, Bruxelles.
- MORGAN K., BULLER AM, EVANS M., TREVILLION K., WILLIAMSON E., Malpass A (2016), The Role of Gender, Sexuality and Context upon Help-Seeking for Intimate Partner Violence : A Synthesis of Data Across Five Studies, *Aggression and Violent Behavior* 31, p. 136-146.
- MYHILL A. (2015), Measuring Coercive Control : What Can We Learn From National Population Surveys? *Violence Against Women* 21(3), p. 355-375.

- NANHOE AC (2011), Pionieren in de mannenopvang. Een evaluatie-studie na 2 1/2 jaar evaring met de opvang en hulpverlening aan mannelijke slachtoffers van (dreiging van) geweld in afhankelijkheidsrelaties in Amsterdam, Rotterdam, Den Haag en Utrecht [En ligne] [http://w.vrouwenopvangrotterdam.nl/upload/docs/Pionieren\\_in\\_de\\_mannenopvang.pdf](http://w.vrouwenopvangrotterdam.nl/upload/docs/Pionieren_in_de_mannenopvang.pdf)
- NYBERGH L., ENANDER V., KRANTZ G. (2016). Theoretical Considerations on Men's Experiences of Intimate Partner Violence: An Interview-Based Study, *Journal of Family Violence* 31(2), p. 191-202.
- PHILLIPS D., HENDERSON D. (1999), "Patient was hit in the face by a fist...": A discourse analysis of male violence against women, *American Journal of Orthopsychiatry* 69(1), p. 116-121.
- PIETERS J., ITALIANO P., OFFERMANS AM, HELLEMANS S. (2010). *Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle*, Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, Bruxelles.
- REED E., RAJ A., MILLER E., SILVERMAN JG (2010). Losing the "Gender" in Gender-based Violence: The Missteps of Research on Dating and Intimate Partner Violence, *Violence Against Women* 16(3), p. 348-354.
- REILLY N. (2009). *Women's Human Rights*. Polity Press, Malden MA.
- STARK E. (2007), *Coercive Control: How Men Entrap Women in Personal Life*, Oxford University Press, New York.
- SALTER M. (2016), Men's Rights or Men's Needs? Anti-Feminism in Australian Men's Health Promotion, *Canadian Journal of Women and the Law* 28(1), p. 69-90.
- SHOREY RC, STRAUSS CV, HAYNES E., CORNELIUS TL, STUART GL (2016), The Impact of the Gender Differences Controversy on Female-Specific Physical Dating Violence Prevention Programming, *Journal of Family Violence* 31(8), p. 1025-1029.
- SILOVE D., BAKER JR, MOHSIN M., TEESSON M., CREAMER M., O'DONNELL M., FORBES D., CARRAGHER N., SLADE T., MILLS K., BRYANT R., MCFARLANE A., STEEL Z., FELMINGHAM K., REES, S. (2017), The Contribution of Gender-Based Violence and Network Trauma to Gender Differences in Post-Traumatic Stress Disorder, *PLoS ONE* 12(2), doi: 10.1371/journal.pone.0171879.
- SINNOTT T., ARTZ S. (2016), What's in a Name? The Negative Implications of Gender Neutrality in the Intimate Partner Violence Prevention and Intervention Literature, *Gender Issues* 33(3), p. 271-284.
- STRAUS MA (2005), Women's Violence Toward Men Is a Serious Social Problem. Dans LOSEKE DR, GELLES RJ, CAVANAUGH MM (dir.), *Current Controversies on Family Violence*, Sage, Thousand Oaks, CA, p. 55-77.

TOUQUET H., GORRIS E. (2016), Out of the Shadows? The Inclusion of Men and Boys in Conceptualizations of Wartime Sexual Violence, *Reproductive Health Matters* 24(47), p. 36-46.

UN – United Nations (1992), *General Recommendation N° 19, 11<sup>th</sup> session of the CEDAW Committee* [En ligne] <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/recommendations/recomm.htm>

UN – United Nations (2006), *Ending Violence Against Women: From Words to Action, Study of the Secretary General*, United Nations Publications, New York.

UN – United Nations (2014), *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences*, Rashida Manjoo, A/HRC/26/38 [En ligne] <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/037/01/PDF/G1403701.pdf?OpenElement>

VAN DEN STEEN I., VAN DEN BOGAERDE E., DE BIE A. (sans date), *Moniteur de sécurité 2008-2009, Analyse de l'enquête fédérale. Police fédérale, Bruxelles* [En ligne] [http://www.moniteurdesecurite.policefederaale.be/assets/pdf/2008\\_2009/reports/samenvatting\\_2008.pdf](http://www.moniteurdesecurite.policefederaale.be/assets/pdf/2008_2009/reports/samenvatting_2008.pdf)

VECINA ML, CHACÓN F., PÉREZ-VIEJO JM (2016), Moral Absolutism, Self-Deception, and Moral Self-Concept in Men Who Commit Intimate Partner Violence, A Comparative Study With an Opposite Sample, *Violence Against Women* 22(1), p. 3-16.

WALBY S., ALLEN J. (2004), *Domestic Violence, Sexual Assault and Stalking : Findings From the British Crime Survey*, Home Office Research Study 276, Londres.

WALBY S., TOWERS J., BALDERSTON S., CORRADI C., FRANCIS B., HEISKANEN M., HELWEG-LARSEN K., MERGAERT L., OLIVE P., PALMER E., STÖCKL H., STRID S. (2017), *The Concept and Measurement of Violence Against Women and Men*, Policy Press, Bristol.

WARING M. (1988), *If Women Counted, A New Feminist Economics*, Harper & Row, New York.

WINSTOK, Z., STRAUS MA (2016), Bridging the two Sides of a 30-Year Controversy over Gender Differences in Perpetration of Physical Partner Violence, *Journal of Family Violence* 31, p. 933-935.

WUPPERMAN P., AMBLE P., DEVINE S., ZONANA H., FALS-STEWART W., EASTON C. (2009), Violence and Substance Use Among Female Partners of Men in Treatment for Intimate Partner Violence, *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law* 37, p. 75-81.

ZEILINGER I., LALMAN L., *Nouvelles balises de la lutte contre les violences faites aux femmes*, analyse CEFA asbl, 2015.



Édition  
Novembre 2018

[www.corps-ecrits.be](http://www.corps-ecrits.be)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Éditrice responsable : Manoë Jacquet, place Galilée, 6 | 1348 Louvain-la-Neuve

Conception graphique : [vabene-studio.be](http://vabene-studio.be)



## La neutralité de genre dans la lutte contre les violences, question d'équité ?

« La loi, le travail, le mariage et la famille, la religion, l'art, l'enseignement... toutes les institutions de la société se construisent sur et par les inégalités de genre et les perpétuent. Qu'il s'agisse de la représentation politique, des revenus, de la propriété, de la distribution des tâches ménagères et des soins aux enfants au sein d'un ménage, de l'accès à l'espace public, du temps de parole dans des discussions [...] Les violences n'ont pas lieu dans un vacuum, mais s'inscrivent dans cette structure sociale inégalitaire. C'est pourquoi une gifle ou une insulte d'un homme envers une femme n'a pas la même fonction, signification ni conséquence qu'une gifle ou une insulte d'une femme envers un homme. La présente étude explore ces différences de genre et cherche à comprendre les ressorts du discours de la neutralité de genre, ainsi que ses conséquences, afin de faciliter un positionnement féministe. »